



---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG  
AGGLOMERATION FREIBURG**

N° 8

Message du Comité d'agglomération  
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption  
du budget 2022  
de l'Agglomération de Fribourg**

Séance du Conseil d'agglomération du 16 décembre 2021

## **Sommaire**

I. Généralités .....	1
II. Budget de fonctionnement 2022 : commentaires .....	1
III. Budget d'investissement 2022 : commentaires .....	22
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération .....	26

## **Annexes**

- Annexe 1 : Budget 2022 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement en présentation MCH2)
- Annexe 2 : Budget 2022 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement en présentation MCH1)
- Annexe 3 : Tableaux récapitulatifs des coûts par domaine et par commune
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2022
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2022 / partie mobilité
- Annexe 6 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2022 / partie aménagement
- Annexe 7 : Contrat de prestations entre l'Agglomération de Fribourg et Fribourg Tourisme et Région

**Glossaire :**

*Toutes les abréviations sont en italique dans le document.*

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)
artos	association romande techniques organisation spectacle - organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles
Assises de la culture	Assises de la culture de la région fribourgeoise
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CDI	contrat à durée indéterminée
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé TP	Clé de répartition relative aux transports publics de l'Agglomération de Fribourg
Clé VLS	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Coriolis Infrastructures	association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
DAEC	Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'État de Fribourg
DAEM	Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg
Directive	Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg approuvée par le Conseil d'agglomération le 1 <sup>er</sup> avril 2021
EPT	équivalent plein temps
fondation cma	fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
Fri Up	Association à but non-lucratif, organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg
FTR	Fribourg Tourisme et Région
Grand Fribourg	projet de fusion des communes d'Avry, de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne
IPC	Indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)
Lmob	loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg
LMP	loi sur les marchés publics (RSF 122.91.1) de l'Etat de Fribourg
LT	loi sur le tourisme (RSF 951.1) de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MCH1	Modèle comptable harmonisé 1 pour les cantons et les communes (manuel MCH1)
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)

MD	mobilité douce
MIC	Marly Innovation Center
OFEV	Office fédéral de l'environnement
ORT	Office régional du tourisme
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA2	Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg
PDR-Sarine	Plan directeur régional du district de la Sarine
RCS	Région capitale suisse
Règlement sur les finances	Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg
SPC	Service des ponts et chaussées de l'Etat de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.
Trophées PME	le concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg
Vélobus	Vélobus Fribourg
VLS	vélos en libre-service, station de vélos en libre-service, système de vélos en libre-service

## 08 - 2021-2026 : **Message en vue de l'adoption du budget 2022 de l'Agglomération de Fribourg**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

### **I. Généralités**

Le Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité) vous soumet le budget de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) pour l'exercice 2022. Le présent message et ses annexes ont été validés par le Comité le 29 septembre 2021 et transmis pour examen à la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF).

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des charges : CHF 33'729'000

Total des produits : CHF 33'729'000

Ce budget donne lieu à une hausse de CHF 3'884'200 (+13.01 %) par rapport à 2021.

#### **Salaires et retenues sociales**

La projection des salaires à verser aux *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération (ci-après collaborateurs)* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

#### **Statistiques de la population légale déterminantes pour les Clés Agglo et TP**

Les statistiques officielles de la population légale au 31 décembre de l'année précédente n'étant publiées que dans le courant du mois de septembre, l'Agglomération n'est pas en mesure d'en tenir compte au niveau de la Clé Agglo et de la Clé TP dans lesquelles elle intervient. Lesdites clés se basent dès lors sur les données officielles les plus récentes, à savoir la population légale des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* au 31 décembre 2019.

#### **Impact de la pandémie de COVID-19 sur le budget et l'évolution de rubriques en comparaison des comptes 2020**

Certaines rubriques se caractérisent par des écarts particuliers entre montants budgétés pour 2022 et utilisation effective du budget 2020. Il est évident que, compte tenu des incidences que la pandémie de COVID-19 a eu sur le déroulement des activités de l'Agglomération en 2020, les dépenses et produits concrètement comptabilisés à l'issue de cet exercice ne sauraient être représentatifs de ce qui caractérise une année normale. À ce titre, on peut notamment citer l'abandon ou le report de certaines manifestations, des dépenses exceptionnelles en location de salles répondant aux exigences sanitaires imposées aux collectivités, des retards dans la progression de certains projets, voire une influence du télétravail sur un ensemble de dépenses (fourniture, électricité, frais de délégation).

### **II. Budget de fonctionnement 2022 : commentaires**

#### **0. Administration générale**

Le total des charges s'élève à CHF 1'278'400 pour des produits escomptés de CHF 71'500. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 1'206'900, en hausse de CHF 25'700 (+2.18 %) par rapport au budget 2021.

## **011. Législatif (selon MCH1 : 010)**

0110.3000.13 / 0110.3000.14 / 0110.3000.15 / 0110.3000.16 :

Traitement et jetons du Conseil d'agglomération et des commissions (-10'700 / -19.49 %)

(selon le *Modèle comptable harmonisé 1 pour les cantons et les communes (manuel MCH1)*

(ci-après MCH1) : 010.300.00 / 010.300.10 / 010.300.20 / 010.300.30)

Le nombre de séances de l'organe législatif a été estimé comme suit :

- 4 séances du *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)*,
- 6 séances de la *CF*,
- 4 séances de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)*,
- 4 séances du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)*.

0110.3102.31 : Frais de publication (-2'000 / -31.75 %)

/ 0110.3170.32 : Frais de délégation (+8'400 / +66.67 %)

(selon MCH1 : 010.310.20 / 010.317.00)

Les frais de publication et de délégation prévus portent principalement sur les séances du *Conseil* qui se tiendront en 2022. Il y est tenu compte aussi de l'organisation d'un apéritif. Il y a lieu de préciser qu'à ce titre, la location de salles dimensionnées aux exigences actuelles en termes de mesures sanitaires donne lieu à des dépenses particulièrement élevées.

0110.3132.41 : Honoraires de l'organe de révision (+1'400 / +18.42 %)

(selon MCH1 : 010.318.01)

Il est rappelé qu'à l'élaboration du budget, le *Conseil* était encore amené à désigner une fiduciaire chargée de la révision des comptes 2021 à 2023. Dans cette optique et dans l'attente d'une décision formelle, une dotation sensiblement supérieure a été prévue.

## **012. Exécutif**

**(selon MCH1 : 011)**

0120.3000.18 : Traitement et jetons de présence du Comité d'agglomération

/ 0120.3050.81 : Cotisations aux assurances sociales AVC, AI, APG, AC (+20'000 / +18.69 %)

(selon MCH1 : 011.300.00 / 011.303.00)

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacations des membres du *Comité*. Il se fonde sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2022.

0120.3170.32 : Frais de délégation (-4'700 / -35.61 %)

(selon MCH1 : 011.317.00)

A l'instar de ce qui caractérisait le budget 2021, le montant prévoit la visite d'une collectivité publique externe à l'*Agglomération* qui, en vue d'un échange d'expérience, doit impliquer à la fois la participation de membres du *Comité* et de *collaborateurs* du *Dicastère de l'aménagement, de l'environnement et de la mobilité de l'Agglomération de Fribourg (ci-après DAEM)*. Les rubriques correspondantes des chapitres de la mobilité et de l'aménagement sont aussi impactées, au prorata des *collaborateurs* qui y participeront.

## **02. Services généraux**

**(selon MCH1 : 02)**

La mise en conformité de l'*Agglomération* au *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2) (ci-après MCH2)* donne lieu à une séparation entre l'administration des finances et les autres services généraux. Aussi, les rubriques relevant de l'administration des finances sont désormais présentées au sous-chapitre 021, alors que les autres services généraux figurent au sous-chapitre 022.

## 021 Administration des finances

### (selon MCH1 : 020)

0210.3010.11 : Traitement du personnel administratif (+2'200 / +1.79 %)

(selon MCH1 : 020.301.00)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dotation en personnel administratif sous contrat à durée indéterminée dévolue à l'administration des finances correspondra à 1 *équivalent plein temps (ci-après EPT)*.

## 022 Services généraux

### (selon MCH1 : 020)

0220.3010.11 : Traitement du personnel administratif

/ 0220.3010.12 : Personnel auxiliaire (+12'200.- / +3.55%)

(selon MCH1 : 020.301.00 / 020.301.10)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dotation en personnel administratif sous contrat à durée indéterminée des services généraux autres que l'administration des finances sera la suivante :

- 1 *EPT* pour le poste de secrétaire général,
- 2.4 *EPT* pour le secrétariat administratif,

En comparaison de 2021, une augmentation de 0.1 *EPT* des effectifs du secrétariat administratif est motivée par une évolution constatée du volume de travail.

A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.4 *EPT*, en support au secrétaire général pour la mise en œuvre d'activités de communication.

0220.3090.51 : Formation et perfectionnement du personnel (CHF 12'000 / identique à 2021)

(selon MCH1 : 020.309.00)

Le montant consacré aux frais de formation représente CHF 1'000 par collaborateur sous contrat à durée indéterminée. Il y a lieu de souligner que le montant précité correspond à une moyenne et ne saurait constituer un plafond au montant allouable pour une formation.

0220.3091.10 : Recrutement du personnel (+4'000 / +100 %)

(selon MCH1 : 020.310.21)

Dans le cadre du nouveau plan comptable imposé par *MCH2*, les frais d'annonces qui surviennent à la mise au concours d'un poste sont désormais attribuable à une rubrique spécifique au recrutement de personnel. En l'occurrence, le montant prévu à ce titre en 2022 est supérieur à ce qu'il représentait au budget précédent. Cette dotation particulière tient compte du fait que d'expérience, des mouvements de personnel plus importants que de moyenne accompagnent en général la fin d'un cycle d'un projet d'agglomération.

0220.3099.10 : Autres charges de personnel (1'000 / identique à 2021)

/ 0220.3100.61 : Matériel de bureau (+100 / +1.89 %)

/ 0220.3170.32 : Frais de délégation (8'900 / identique à 2021)

(selon MCH1 : 020.310.00 / 020.317.00)

Le nouveau plan comptable donne lieu à une réorganisation des dotations jusqu'alors attribuées aux rubriques de fournitures (020.310.00) et de frais de délégation (020.317.00).

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des adaptations appliquées dans la présentation comptable des charges concernées et des évolutions de montants par type de dépenses :

Type de charges	Rubrique <i>MCH1</i>	Rubrique <i>MCH2</i>	2021	2022	Évolution
Fournitures	020.310.00	0220.3100.61	5'300	5'400	+100
Catering (fourniture en café)	Fournitures	Matériel de bureau	5'000	5'000	---
Location de salles, déplacements, catering et apéritifs, frais d'inscription à des manifestations	020.317.00	0220.3170.32	3'900	3'900	---
Actions de teambuilding	Frais de délégation	0220.3099.10	1'000	1'000	---
		<b>TOTAL (CHF)</b>	<b>15'200</b>	<b>15'300</b>	<b>+100</b>

0220.3102.31 : Frais de publication (-2'000 / -14.81 %)  
/ 0220.3103.65 : Imprimés et publications (CHF 1'800 / inchangé par rapport à 2021)  
/ 0220.3110.61 : Equipements (+100 / +1.43 %)  
/ 0220.3113.33 : Matériel informatique (-3'100 / -30.10 %)  
/ 0220.3118.33 : Immobilisations incorporelles (-1'800 / -26.47 %)  
/ 0220.3130.00 : Prestations de tiers (-1'500 / -6.25 %)  
(selon MCH1 : 020.311.00 / 020.311.01 / 020.318.10 / 020.318.90)

La mise en conformité du plan comptable de l'Agglomération à MCH2 donne lieu à une réorganisation conséquente des dépenses précédemment attribuées à des rubriques de frais administratifs, de matériel de bureau, d'équipements et de prestations de tiers.

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble de cette réorganisation des rubriques et renseigne sur l'évolution des montants par type de dépenses :

Type de charges	Rubrique MCH1	Rubrique MCH2	2021	2022	Évolution
Frais postaux, téléphone, entretien de photocopieuse	020.318.10 Frais administratifs	0220.3130.00 Prestations de tiers	15'500	15'000	-500
Prestations diverses	020.318.90 Prestations de tiers	0220.3102.31 Frais de publication	8'500	7'500	-1'000
Frais d'impression (supports particuliers)			5'500	5'500	0
Frais d'impression (tirages basiques)	020.318.10 Frais administratifs	0220.3103.65 Imprimés et publications	8'000	6'000	-2'000
Abonnements à des périodiques	1'500		1'500	0	
Livres et imprimés spécialisés	020.311.00 Matériel de bureau / normes / données		300	300	0
Equipements hors-informatique	020.311.01 Equipements	0220.3110.61 Equipements	5'300	5'900	+600
Petit matériel	020.311.00 Matériel de bureau / normes / données	0220.3118.33 Immobilisations incorporelles	1'700	1'200	-500
Licences logicielles (abonnements périodiques et acquisitions)			6'800	5'000	-1'800
Équipements informatiques	020.311.01 Equipements	0220.3113.33 Matériel informatique	10'300	7'200	-3'100
<b>TOTAL (CHF)</b>			<b>63'400</b>	<b>55'100</b>	<b>-8'300</b>

Des frais de publication moins importants qu'en 2021 (0220.3102.31) sont liés à un nombre de séance du Conseil moins important en 2022 qu'en 2021.

La dotation prévue à la rubrique du matériel informatique (0220.3113.33) fait elle aussi l'objet d'une diminution. En effet, le budget 2021 tenait compte d'un montant particulièrement élevé en vue de l'acquisition d'équipement pour les nouveaux bureaux de l'administration, suite à l'extension de ses surfaces début 2020.

Enfin, une réduction des dépenses en immobilisation incorporelle (0220.3118.33) ressort de l'adaptation à la baisse d'une partie des licences logicielles auxquelles souscrit annuellement l'Agglomération.

0220.3110.62 : Mobilier (-4'500 / -60 %)  
(selon MCH1 : 020.311.02)

La dotation prévue fait l'objet d'une forte diminution en comparaison des budgets 2020 et 2021. Pour rappel, ces derniers tenaient compte d'acquisitions en lien direct avec l'extension des surfaces administratives de l'Agglomération.

0220.3120.64 : Electricité (-1'000 / -20 %)  
(selon MCH1 : 020.315.01)

Depuis 2020, un montant plus important est consacré aux frais d'électricité, en raison du doublement des surfaces administratives. Toutefois, l'augmentation appliquée s'est avérée surévaluée à la clôture des comptes 2020. Une part de ce constat relève d'une présence partielle des collaborateurs à l'administration, eu égard aux mesures sanitaires en vigueur. En dépit de ce fait, une dotation sensiblement revue à la baisse est jugée appropriée.

0220.3130.33 : Frais internet (+7'000 / +155.56 %)

/ 0220.3133.33 : Charges d'utilisation pour l'informatique (+2'500 / +41.67 %)

/ 0220.3153.33 : Maintenance informatique (+1'500 / +6.67 %)

(selon MCH1 : 020.315.02 / 020.318.50)

La mise conformité de l'Agglomération à MCH2 donne lieu à une réorganisation des anciennes rubriques relatives aux frais internet et à la maintenance informatique. Cette adaptation inclut par ailleurs l'utilisation d'une nouvelle rubrique relative aux charges d'utilisation pour l'informatique, consacrée à l'hébergement distant de données.

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble de ces changements et renseigne sur l'évolution des montants par type de dépenses :

Type de charges	Rubrique MCH1	Rubrique MCH2	2021	2022	Évolution
Développement, maintenance courante et hébergement du site web	020.318.50 Frais internet	0220.3130.33 Frais internet	4'500	11'500	+7'000
Prestations d'hébergement de données à distance (extranet)		0220.3133.33 Charges d'utilisation pour l'informatique	2'500	2'500	0
Prestations d'hébergement de données à distance (duplication des données du serveur)	020.315.02 Maintenance informatique	0220.3153.33 Maintenance informatique	3'500	6'000	+2'500
Autres interventions de maintenance informatique et support sur système comptable			22'500	24'000	+1'500
<b>TOTAL (CHF)</b>			<b>33'000</b>	<b>44'000</b>	<b>11'000</b>

Dans ce cadre, une dotation particulière est réservée à la rubrique des frais internet pour la mise en service d'une nouvelle version du système sur lequel repose le site web de l'Agglomération. L'évolution du coût d'hébergement distant des données relève, quant à lui, du caractère cumulatif des informations gérées par l'administration. Enfin une hausse des interventions technique se justifie par le nombre de collaborateurs et une complexité croissante du parc informatique.

0220.3132.00 : Honoraires et frais d'études (-10'000 / -16.67 %)

(selon MCH1 : 020.318.15)

Une dotation est prévue en matière d'honoraires et de frais d'études pour des mandats de portée institutionnelle énumérés dans le tableau suivant :

	Montant (CHF)
Mandats d'études relatifs à l'évolution institutionnelle de l'Agglomération en lien avec le processus actuel de fusion du Grand-Fribourg, respectivement la nouvelle loi cantonale sur les agglomérations (RSF 140.2) (ci-après LAgg)	40'000
Mise en conformité de l'Agglomération avec les nouvelles dispositions légales en matière d'archivage	10'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>50'000</b>

### 3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'658'600 pour des produits estimés à CHF 31'400. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 2'627'200, représentant une augmentation de CHF 82'900.- (+3.26 %) par rapport au budget 2021.

3290.3010.11/12 : Traitement du personnel (+2'200 / +1.79 %)

(selon MCH1 : 300.301.00/10)

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité de 1 EPT sous contrat à durée indéterminée (ci-après CDI). A ceci s'ajoute une place de stage, représentant une dotation supplémentaire de 1 EPT.

3290.3130.00 : Prestations de tiers (+1'000 / +100 %)  
/ 3290.3132.34 : Traductions (3'000 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 300.318.90 / 300.318.00)

Outre les dépenses annuelles ordinaires en matière de prestations de tiers et de traductions, les dotations prévues pour 2022 aux rubriques correspondantes tiennent compte d'actions en communication envers les acteurs culturels, en regard de l'évolution institutionnelle de l'Agglomération et de ses implications pour les milieux concernés.

3290.3130.01 : Participation aux Assises de la Culture ( 10'000 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 300.318.10)

Le montant inscrit au titre d'une participation de l'Agglomération aux Assises de la culture de la région fribourgeoise (ci-après Assises de la culture) porte sur la part de financement de l'Agglomération à la réalisation d'une plateforme régionale d'information. Ce projet émane des propositions formulées à l'issue des Assises de la culture. Ce projet devait initialement être réalisé dans le courant de 2020. Toutefois, les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le fonctionnement des acteurs impliqués a nécessité son report.

3290.3130.35 : Cotisations à des associations (16'700 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 300.319.00)

Les cotisations prévues à des associations culturelles sont identiques à ce qui prévalait au budget 2021. Pour mémoire, elles se répartissent comme suit :

- une contribution de CHF 8'625 en faveur de la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles (ci-après CORODIS)*, consacrée au soutien des tournées de productions théâtrales et chorégraphiques en Suisse Romande,
- une contribution de CHF 3'000 en faveur de la *fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (ci-après fondation cma)*,
- une contribution de CHF 5'000 à l'*organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles (ci-après artos)*.

3290.3132.00 : Honoraires et frais d'études (+20'000 / +200 %)  
(selon MCH1 : 300.318.20)

Une dotation est prévue en matière d'honoraires et frais d'études concernant l'octroi de mandats relatifs à la promotion culturelle régionale sous l'angle institutionnel. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'une étude entreprise en 2020 en réponse à la motion Leg2016-2021\_2017\_004, concernant la reprise par l'Agglomération des tâches de l'association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise (ci-après Coriolis Infrastructures).

3290.3170.32 : Frais de délégation (-2'000 / -20 %)  
(selon MCH1 : 300.317.00)

Les dépenses à prévoir en matière de frais de délégation sont inférieurs à ce qui prévalait au budget 2021. Cette évolution est en partie liée au renouvellement des subventions pluriannuelles qui nécessitait une dotation particulière de cette rubrique à l'exercice précédent.

3290.3636.01 : Participation à des manifestations de dimension nationale ( -20'000 / -28.57 %)  
(selon MCH1 : 300.365.21)

Le montant inscrit en matière de participation à des manifestations de dimension nationale concerne un soutien de l'Agglomération à la *Schubertiade 2022*, qui se tiendra à Fribourg. Cette dépense est reprise du budget 2021, compte tenu du report de la manifestation d'une année en raison de la crise sanitaire.

3290.3636.71 : Subventions pluriannuelles (+270'000 / +16.56 %)  
/ 3290.3636.72 : Subventions annuelles et extraordinaires (-184'000 / -32.83 %)  
(selon MCH1 : 300.365.10 / 300.365.20)

En lien avec le renouvellement de subventions pluriannuelles pour la période 2022-2024, le *Comité* est favorable à une augmentation de dotation à la rubrique correspondante. Cette évolution doit répondre partiellement aux besoins de professionnalisation et de développement des plus importantes associations culturelles régionales bénéficiaires de subventions pluriannuelles pour la prochaine période 2022-2024.

A cette évolution s'ajoute un transfert des associations culturelles suivantes de la catégorie des subventions annuelles à celle des subventions pluriannuelles :

- BDmania
- Les Georges
- Kultur im Podium
- Theater in Freiburg

En tenant compte de ces dernières, la progression des deux rubriques impactées qui est proposée s'élève globalement à +3.93 %, soit CHF 86'000. Il est à relever que cette adaptation reste passablement limitée, en comparaison des besoins exprimés par les acteurs concernés dans le cadre de la procédure de renégociation. En effet, les demandes d'augmentation s'élèvent à un total à CHF 446'500.

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des modifications globalement proposées dans le chiffrage de ces deux rubriques :

Rubrique	Catégorie	2021	2022	Évolution
3290.3636.71	Pluriannuelles	1'630'000	1'900'000	+270'000
3290.3636.72	Annuelles et extraordinaires	560'500	376'500	-184'000
	<b>TOTAL (CHF)</b>	<b>2'190'500</b>	<b>2'276'500</b>	<b>+86'000</b>

3290.4612.1.19 : Participation des communes non-membres (-1'000 / -12.50 %)  
(selon MCH1 : 300.452.10)

Le montant que l'*Agglomération* s'attend à percevoir au titre de participations de communes non membres est revu sensiblement à la baisse. Cette anticipation relève de l'impact qu'aura vraisemblablement la pandémie de COVID-19 sur la situation financière desdites communes, limitant leur possibilité de maintenir le niveau actuel de contribution.

3291.3000.17 : Jetons et frais de la Commission culturelle (-2'600 / -15.85 %)  
(selon MCH1 : 300.300.00)

Le montant prévu en jetons de présence de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après *CCult*) en 2022 se base sur les séances suivantes :

- 7 séances ordinaires : CHF 8'400,
- 9 séances de sous-groupes relatifs à des dossiers spécifiques : CHF 5'400.

## **6. Mobilité**

(selon MCH1 : 6)

La mise en conformité de l'*Agglomération* à MCH2 donne lieu à une séparation du chapitre de la mobilité en deux parties distinctes, portant sur les *transports publics* (ci-après *TP*) (622), respectivement sur la planification général de la mobilité (634).

Ces deux sous-chapitres confondus, le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 27'155'700 pour des produits se montant à CHF 14'763'200. Il en découle un solde à charge des *communes membres* de CHF 12'392'500, représentant une augmentation de CHF 1'574'400 (+14.55 %) par rapport au budget 2021.

## 622 Transports publics

(selon MCH1 : 650)

### a) administration des transports publics (clé agglo)

6220.3010.11 : Traitement du personnel (+2'200 / +1.69 %)

(selon MCH1 : 650.301.00)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dotation en personnel du domaine des TP s'élèvera à 1 EPT, à l'instar de ce qui prévalait au budget 2021.

6220.3130.00 : Prestations de tiers (15'000 / nul en 2021)

(selon MCH1 : 650.318.90)

La mise conformité de l'Agglomération à MCH2 donne lieu à un découplage de l'ancienne rubrique des prestations de tiers de la mobilité qui, jusqu'à-présent, portait indistinctement sur les charges de ce type pour le trafic d'agglomération et la planification des transports en général.

Les deux rubriques (6220.3130.00 et 6340.3130.00), qui en découlent, donnent globalement lieu à une diminution de CHF 10'000 par rapport au budget 2021 (-14.29 %).

Dans le domaine spécifique des TP, la dotation prévue porte sur des actions de communication.

6220.3130.55 : Actions de sensibilisation (-38'750 / -20.26 %)

(selon MCH1 : 650.318.20)

Le nouveau plan comptable prévoit une séparation des actions de sensibilisation en deux rubriques relevant respectivement du trafic d'agglomération (6220.3130.55) et de la planification générale des transports (6340.3130.55).

Les deux rubriques précitées représentent ensemble une diminution de CHF 38'800 (-19.18 %) en comparaison du budget 2021.

En matière de TP, la dotation prévue porte sur les plans de mobilité d'entreprises et se décompose comme suit :

	Montant (CHF)
Co-financement partiel de plans de mobilité d'entreprises	52'500
Subventionnement « Jobabo »	100'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>152'500</b>

L'implication de l'Agglomération dans le domaine de la mobilité en entreprise est une démarche portée conjointement par la mobilité et la promotion économique (voir aussi la rubrique 840.318.20). Au chapitre de la mobilité, le financement à prévoir porte sur un soutien des entreprises dans la création de plans de mobilité d'entreprises ainsi qu'un subventionnement de 10 % sur les abonnements conclus par les employés des entreprises participantes ayant leur siège sur l'une des communes de l'agglomération fribourgeoise, en appui à l'offre « JobAbo ». Cette dernière, lancée par Frimobil en 2020, propose aux entreprises et à leurs collaborateurs de conclure un abonnement à des conditions préférentielles. Les collectivités publiques locales peuvent également profiter de cette action.

6220.3132.00 : Honoraires et frais d'études (+45'000 / +37.50 %)

(selon MCH1 : 650.318.10)

Le nouveau plan comptable prévoit une séparation des honoraires et frais d'études de la mobilité en deux rubriques distinctes, relevant respectivement du trafic d'agglomération (6220.3132.00) et de la planification générale des transports (6340.3132.00).

Dans le domaine spécifique des TP, la dotation prévue concerne les objets suivants :

	Montant (CHF)
Mandat relatif à la convention d'objectifs à passer entre l'Agglomération et les Transports publics fribourgeois (ci-après TPF) concernant les prestations de trafic d'agglomération	40'000
Mandat relatif aux capacités et à l'optimisation des TP	50'000
Mandats financiers relatifs aux prestations des TPF en matière de trafic d'agglomération	45'000
Étude sociologique liée aux impacts du COVID-19 sur l'exploitation du réseau TP	15'000
Réponses à des interventions parlementaires	15'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>165'000</b>

Un mandat relatif à la convention d'objectifs porte pour sa part sur la finalisation des discussions ainsi qu'une assistance juridique et financière relatifs à plusieurs points à clarifier. Outre leur complexité, les questions, sur lesquelles porte cette démarche, s'insèrent dans un contexte caractérisé par une forte évolution du réseau, respectivement des enjeux nouveaux nécessitant certains approfondissements (COVID-19, décarbonisation).

Un autre mandat, relatif aux capacités et à l'optimisation des *TP*, concerne des analyses prévues à la suite du *Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA4)*. Basée sur l'étude cantonale relative à un réseau de transport lourd 2040 publiée en septembre 2021, elle porte sur la planification du développement du réseau d'ici à 2040. Elle fait également office de travaux préalables au *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)*.

Les mandats financiers relatifs aux prestations des *TPF* en matière de trafic d'agglomération concernent des approfondissements comptables relatifs aux exercices précédents, en lien notamment avec des questions liées aux problématiques relevant de la pandémie de COVID-19.

Enfin, il est prévu de cofinancer une étude sociologique de Frimobil liée aux impacts du COVID-19. Cette démarche doit fournir une image précise des changements comportementaux induits par la pandémie sur les usagers des *TP* de *l'agglomération fribourgeoise*.

6220.3636.00 : Subventions à des institutions privées (2'500 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 650.365.01)

Le nouveau plan comptable prévoit une séparation des subventions à des institutions privées en deux rubriques, relevant respectivement du trafic d'agglomération (6220.3130.55) et de la planification générale des transports (6340.3130.55).

Pour ce qui touche au domaine spécifique des *TP*, le montant prévu concerne le financement des cours « Être et rester mobile » offerts à la population des seniors de *l'Agglomération*.

#### **b) Coûts d'exploitation des transports publics (Clé TP)**

6220.3634.20 : Contrat de prestations au concessionnaire (TPF) (+3'435'000 / +15.92 %)

6220.4631.20 : Subvention cantonale du réseau de transports publics (+1'984'500 / +16 %)

(selon MCH1 : 650.364.00 / 650.364.05 / 650.461.10)

Le montant prévu au budget du point de vue de l'offre des *TPF* en 2022 s'élève à CHF 25'020'000, contre CHF 21'570'000 en 2021 pour l'offre de base. Il y a lieu de souligner que la négociation avec le prestataire est en cours encore actuellement, raison pour laquelle aucune information définitive sur la dépense à laquelle s'attendre ne peut être confirmée à ce stade. Etant donné cette incertitude, il est tenu compte du montant maximal envisageable, tel qu'il figure dans la planification financière que le *DAEM* a transmis à l'État de Fribourg pour les années à venir.

Par ailleurs, ce montant a été calculé avant la pandémie de COVID-19 et ne tient pas compte d'éventuelles pertes de recettes liées à la situation sanitaires. Or, ces dernières pourraient à terme renchérir l'offre attendue de la part des *TPF*. Il est toutefois impossible d'anticiper l'importance de ce facteur au stade actuel.

A ce point de vue, il importe toutefois de préciser que *l'Agglomération* négocie de manière très serrée les indemnités liées aux *TP*. À ce titre, elle a passé un appel d'offre concurrentiel pour le lancement du réseau de bus de Düringen (lignes 12 et 13). Cet appel d'offre, passé selon la *loi cantonale sur les marchés publics (RSF 122.91.1) (ci-après LMP)*, a été remporté les *TPF*. Le résultat du marché est très favorable avec des coûts conformes aux coûts du marché et donc à la planification financière.

De manière générale, les développements de l'offre prévus sur le réseau de *l'agglomération* dans le courant de l'année 2022 sont les plus importants depuis plusieurs années. Ils justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Ces développements concernent notamment :

- la mise en place de deux lignes urbaines attractives Warpel-Briegli (ligne 12) et Bahnhof-Leimacker (ligne 13) à Düdingen. La première circulera au quart d'heure en heure de pointe et permettra d'excellentes correspondances avec tous les trains. La seconde circulera, quant à elle, à l'heure et offrira une liaison directe avec le centre sportif. Ces lignes remplaceront à partir du changement d'horaire la ligne circulaire actuelle en assurant une cadence et une efficacité renforcée ;
- le prolongement de la ligne 8 jusqu'au *Marly Innovation Center (ci-après MIC)* offrant une desserte au quart d'heure aux employés et habitants de ce pôle de développement depuis la gare de Fribourg. Cette ligne remplacera l'exploitation des navettes automatiques circulant actuellement sur le site ;
- la restructuration complète de la ligne 7 sera prolongée en direction de Villars-sur-Glâne et qui permettra des liaisons directes entre Moncor, Charmettes et la Gare avec une cadence au quart d'heure.

En outre, diverses améliorations plus ponctuelles de l'offre sont prévues, notamment des renforcements sur Givisiez et Corminboeuf ainsi qu'une amélioration de l'horaire de la ligne 6 au Schönberg. La mise en service de véhicules électriques sur la ligne 4 durant les premiers mois de l'année 2022 est également à mentionner.

Les pertes de recettes liées à la pandémie de COVID-19 pourraient lourdement impacter les projections budgétaires pour le prochain exercice. À ce titre, il faut rappeler que :

- conformément à ce qui se pratique à l'échelle nationale en regard de cette situation exceptionnelle, les projections financières établies font donc en grande partie abstraction de l'impact qu'aura ce phénomène sur la fréquentation et les recettes des TP. En effet, la situation après les troisième et quatrième crises n'a en l'état pas encore pu être chiffrée par les entreprises ;
- aux comptes 2020, les réserves des années précédentes dans les comptes *TPF* ont évité un déficit extraordinaire à charge de *l'Agglomération*. En revanche, pour ce qui touche aux comptes 2021, il est très probable que *l'Agglomération* soit amenée à fournir une contribution exceptionnelle pour palier, une fois ces réserves légales dissoutes, aux effets du COVID-19. Le processus de traitement de ces déficits exceptionnels est en cours de clarification aux niveaux fédéral et cantonal. À ce titre, il est probable que la Confédération suisse et l'État de Fribourg subventionnent tout ou partie des pertes du trafic d'agglomération.

Il faut relever qu'à compter de 2022, *l'Agglomération* n'est plus amenée à indemniser la société *Nachtliniengesellschaft* pour le financement des lignes de nuit *Moonliner* vers Berne (voir ancienne rubrique 650.364.05). En effet, ces dernières seront désormais intégrées au réseau de nuit cantonal.

Le subventionnement cantonal du trafic d'agglomération, dont *l'Agglomération* doit bénéficier sur l'offre 2022, fait lui-même l'objet de nombreuses incertitudes, compte tenu de la négociation de l'offre 2022, respectivement de la révision de la *loi cantonale sur la mobilité (ci-après LMob)*, qui est en cours actuellement. À défaut d'informations claires quant à l'impact que ces adaptations légales auront sur le montant à percevoir, le budget fait l'hypothèse d'un subventionnement cantonal de 57.5 %, correspondant au taux maximal dont *l'Agglomération* peut théoriquement bénéficier en vertu des dispositions du projet de loi.

Pour rappel, le subventionnement cantonal tient compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2020 et du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2022. Or, en dépit du taux théorique de subventionnement fixé dans la loi, la participation de l'État de Fribourg peut, dans les faits, être réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. En 2020, l'ensemble des lignes étaient au-dessus du seuil théorique précité, à l'exception du Funiculaire (subventionnement de 18.7 % au lieu de 57.5 %) et des lignes de nuit N4 et N5 (impacts financiers très faibles). En 2021, la seule ligne, à ne pas être couverte totalement par les subventions cantonales, est en l'occurrence le funiculaire (subventionnement de 27 % au lieu de 57.5 %).

Le taux de couverture global très élevé de *l'Agglomération* (près de 50 %) justifierait un taux de subventionnement complet de 57.5 %. Ce dernier a d'ailleurs été revendiqué dans le cadre de pourparlers relatifs à la *LMob*, qui doit entrer en vigueur entre 2022 et 2023.

## 634 Planification générale de la mobilité (selon MCH1 : 650)

### a) administration de la mobilité hors-TP (Clé Agglo)

6340.3010.11/12 : Traitement du personnel (+17'700 / +8.18 %)  
(selon MCH1 : 650.301.00/10)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la dotation en personnel affecté à la planification générale des transports sera la suivante :

- 0.9 *EPT* pour la coordination des mesures des projets d'agglomération (contre 0.8 *EPT* au budget 2021)
- 1 *EPT* pour la planification des transports (inchangé)

L'augmentation constatée, intervenue à l'occasion d'un changement dans les effectifs, se voit motivée par le volume des dossiers que le *DAEM* est amené à traiter.

Le *Comité* prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 *EPT* annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

6340.3130.00 : Prestations de tiers (-25'000 / -35.71 %)  
(selon MCH1 : 650.318.90)

Conformément à ce qui a été relevé à la rubrique 6220.3130.00, les prestations de tiers font désormais l'objet d'une répartition entre les domaines du trafic d'agglomération et celui de la planification des transports en général.

La dotation prévue pour la planification générale des transports concerne les objets suivants :

	Montant (CHF)
Production et mise en place de panneaux indicateurs sur chaque chantier	5'000
Signalisation des <i>P+R</i> (existants et nouveaux)	15'000
Soutien à l'action <i>Bike to Work</i>	10'000
Actions de communication	15'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>45'000</b>

Les objets listés ci-avant portent sur la continuité d'actions existantes, à l'exception du cas particulier de la signalétique des *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg (ci-après P+R)*. Cette dernière démarche est en l'occurrence envisagée en regard de la mise en service de nouveaux *P+R* provisoires à partir de 2023, contexte dans lequel la nécessité d'une identité visuelle et d'une signalisation uniforme redevient d'actualité. Dans ce cadre, la création d'une charte graphique et d'aménagement, par analogie à des travaux comparable entrepris pour la *TransAgglo*, permettra une identification et un accès sans équivoque des ouvrages *P+R*.

6340.3130.55 : Actions de sensibilisation (11'000 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 650.318.20)

Comme évoqué à la rubrique 6220.3130.55, les actions de sensibilisation de la mobilité se répartissent désormais dans deux rubriques distinctes.

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les projets suivants :

	Montant (CHF)
Subvention de plans de mobilité scolaire	10'000
Forum de logistique urbaine / mandat d'approfondissement dans le domaine de la logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre la mobilité et la promotion économique / voir aussi la rubrique 8500.3130.55)	1'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>11'000</b>

Le subventionnement de plans de mobilité scolaire relève d'un soutien à des démarches participatives visant à améliorer la qualité des parcours pédestres en direction des écoles, prévu dans le cadre du *PA4*. Le plafond soutenu de ces plans de mobilité scolaire est fixé à CHF 20'000 et *l'Agglomération*, conformément à la directive de subventionnement, verserait une participation se montant à 50 % du coût de ces initiatives.

L'Agglomération prévoit d'autre part d'organiser en 2022 un Forum de logistique urbaine. Cet évènement est issu de l'étude de base sur la logistique urbaine menée entre fin 2019 et début 2020 par l'Agglomération afin d'initier une coopération plus étroite entre acteurs publics et privés sur les sujets de logistique. La dépense à prévoir est répartie paritairement entre les domaines de la mobilité et de la promotion économique.

6340.3132.00 : Honoraires et frais d'études (-37'500 / -39.47 %)  
(selon MCH1 : 650.318.10)

Conformément à ce qui a été relevé à la rubrique 6220.3132.00, les honoraires et frais d'études de la mobilité font désormais l'objet d'une répartition entre les domaines du trafic d'agglomération et celui de planification des transports en général.

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les objets suivants :

	<b>Montant (CHF)</b>
Monitoring relatif à la <i>mobilité douce</i> (ci-après MD) et à la <i>TransAgglo</i>	10'000
Étude relative aux <i>P+R</i> provisoires	20'000
Agy / plateforme multimodale (50 % de 25'000 / coût global partagé avec le <i>Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg</i> (ci-après SMO))	12'500
Réponses à des interventions parlementaires	15'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>57'500</b>

L'Agglomération finance la réalisation de la *TransAgglo*, toutefois, elle ne dispose pas de chiffres permettant de connaître l'usage de cette infrastructure et son intensité d'utilisation. Aussi, une dotation est prévue en matière d'honoraires et de frais d'études pour la mise en œuvre d'un premier relevé sommaire des utilisateurs de cet ouvrage sur une période déterminante.

Une somme est par ailleurs prévue en relation avec la mise en service en 2023 de *P+R* provisoires sur les sites de Forum Fribourg (Granges-Paccot) et de Coop Fribourg-Sud (Villars-sur-Glâne). À ce titre, des compléments d'études doivent permettre la finalisation de détail des aménagements nécessaires.

Une étude est par ailleurs prévue concernant une nouvelle halte ferroviaire qui, planifiée à Agy sur la branche du chemin de fer en direction de Givisiez, doit accompagner les importants développements prévus dans cette zone. Cette halte ferroviaire doit entrer en service d'ici 2030 selon la planification fédérale. Il est ainsi nécessaire de définir et de dimensionner les infrastructures de l'interface, plateforme multimodale, qui constitueront cette gare et les infrastructures alentours. L'étude doit permettre cette définition et appuyer ce projet afin d'obtenir un soutien de la Confédération pour la réalisation de ladite plateforme. L'État de Fribourg participe financièrement à cette étude à hauteur de 50 %.

6340.3170.32 : Frais de délégation (-7'400 / -43.02 %)  
(selon MCH1 : 650.317.00)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est inférieur à ce qui a été budgété pour 2021. Cette diminution s'inscrit dans les perspectives d'une amélioration sensible de la situation sanitaire, évitant la nécessité de louer des salles de conférences externes à l'administration pour une partie des séances prévues.

A l'inverse, il tient compte de frais liés à un voyage de la délégation du *Comité* et de l'administration auprès d'une collectivité publique comparable à l'Agglomération. La somme budgétée correspond au nombre de collaborateurs concernés de la mobilité (voir aussi les rubriques 0120/7690.3170.32).

6340.3604.24 : Convention avec Frimobil (+9'700 / +12.52 %)  
6340.4240.24/25 : Taxe d'utilisation des P+R (+5'700 / +3.80 %)  
(selon MCH1 : 650.364.10 / 650.434.00/10)

Les prévisions relatives aux recettes générées par les *P+R* sont négativement impactées par la situation sanitaire en cours. En effet, en raison des incidences de la pandémie de COVID-19 sur les habitudes des usagers des *TP*, une utilisation réduite de ces infrastructures est attendue en 2022. A ce titre, il est tenu compte de recettes inférieures de 15 % à ce qui a été comptabilisé en 2019.

Un nouveau règlement est par ailleurs en cours d'élaboration au sein de l'Agglomération. Toutefois, sa mise en application n'interviendra pas avant 2023.

6340.3632.73 : Mesures hors-investissement (+191'600 / +216.74 %)  
(selon MCH1 : 650.314.00)

Pour rappel, la rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la CF de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. Cette politique doit se concrétiser dès 2022 par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg*. Ce dernier, accompagnant la mise en conformité de l'Agglomération au MCH2, reprend ce seuil comme limite d'activation des investissements. Cette disposition s'inscrit ainsi dans la continuité des pratiques précédemment adoptées.

En 2022, les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillées dans le tableau suivant :

	<b>Montant (CHF)</b>
Mesure 22.08 du <i>Projet d'agglomération de deuxième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA2)</i> : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Soleil à Villars-sur-Glâne	1'595
Mesure 22.09 du <i>PA2</i> : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Coteau, aux Dailles à Villars-sur-Glâne	1'595
Mesure 41.16 du <i>PA2</i> : réaménagement des arrêts et traversées piétonnes, à l'arrêt Belle-Croix sur la route de Moncor	40'000
Mesure 22.15 du <i>PA2</i> : aménagement d'une bande cyclable dans le sens montant sur la route du Lac, à Granges-Paccot	5'000
Mesure 11.06 du <i>PA2</i> : aménagement d'un arrêt sur chaussée à l'arrêt Miséricorde et d'une voie de bus sur la route du Jura	20'000
Mesure 3M.03.08 du <i>PA3</i> : compartimentage de la route de la Vignettaz et de la route du Fort Saint-Jacques	26'300
Mesure 4M.10.01 du <i>PA4</i> : stratégie de <i>MD</i>	43'100
Subventionnement de places pour vélos (inclus dans une mesure qui porte au total sur 3'000 places pour vélos)	51'800
Cofinancement de petits aménagements bus pour changement d'horaire 2022 (arrêts provisoires, petits aménagements de gabarits)	50'000
Mise en œuvre de la charte graphique de la <i>TransAgglo</i>	40'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>280'000</b>

Une partie des mesures susmentionnées correspond à des aménagements cyclables (22.08, 22.09, 22.15), respectivement de sécurisation des piétons (41.16).

La mesure 11.06 du *PA2* prévoit, quant à elle, l'aménagement d'une voie de bus afin de faciliter la progression de ces derniers en sortie de ville aux heures de pointe le soir.

La mesure 3M.03.08 du *PA3* prévoit, d'autre part, la fermeture aux heures de pointe du transit dans le quartier de la Vignettaz et sur la route du Fort Saint-Jacques. Elle a pour objectif la prise en compte des modifications du réseau routier souhaitées dans le cadre du projet d'agglomération.

La mesure 4M.10.01 du *PA4* prévoit la consolidation de la stratégie de *MD*. Pour cela, le montant prévu au budget permettra de poser les bases de cette stratégie, incluant notamment une consolidation des données sur le stationnement des vélos dans l'*agglomération fribourgeoise*.

Au vu des nombreuses modifications du réseau prévues entre 2022 et 2023, une dotation de CHF 50'000 est prévue pour la réalisation d'aménagements sur voirie qui, le cas échéant, devraient être réalisés en urgence en coordination avec les communes et le *Service des ponts et chaussées de l'Etat de Fribourg (ci-après SPC)*.

Enfin, cette rubrique prévoit la mise en œuvre d'une charte graphique de la *TransAgglo*, suite à la finalisation de cette dernière en 2020. Cette démarche a notamment pour objectif de mettre en évidence le tracé de l'aménagement afin de le valoriser. A cette fin, le montant prévu au budget prévoit la mise en application de ces éléments graphiques sur un premier tronçon.

6340.3636.00 : Subventions à des institutions privées (+7'000 / +31.11 %)  
(selon MCH1 : 650.365.01)

Conformément à ce qui a été relevé à la rubrique 6220.3636.00, les subventions à des institutions privées de la mobilité font désormais l'objet d'une répartition entre les domaines du trafic d'agglomération et celui de planification des transports en général.

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les soutiens suivants :

	<b>Montant (CHF)</b>
DÉFI VÉLO	6'500
Pedibus	12'000
Vélobus	7'000
Montant non-affecté	4'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>29'500</b>

6340.3940.52 : Imputation interne des intérêts (-23'700 / -21.27 %)  
(selon MCH1 : 650.390.10)

La charge des intérêts se rapportant aux investissements de la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité et de frais d'études, principalement dans le cadre du projet d'agglomération.

6340.3950.52 : Imputation interne des amortissements (+5'400 / +1.17 %)  
(selon MCH1 : 650.390.00)

L'amortissement des investissements se rapportant à la mobilité fait l'objet d'une imputation interne, rattachée à des frais d'études ainsi qu'à la participation de l'Agglomération à des projets d'infrastructures, principalement en lien avec le projet d'agglomération.

Il y a lieu de préciser que la mise en conformité de l'Agglomération à MCH2 présente un impact non-négligeable sur la détermination des amortissements budgétés. Dans ce cadre, les projets présentant pour l'Agglomération une dépense inférieure à CHF 50'000 ne seront désormais plus activés au bilan. Pour ceux d'entre eux qui l'ont déjà été précédemment, une revalorisation des actifs de l'Agglomération devra être entreprise en 2022, s'accompagnant d'une suppression des amortissements précédemment prévus pour les objets concernés. Une adaptation des taux d'amortissement en vertu de la nouvelle loi sur les finances communales doit par ailleurs influencer, elle aussi, le montant annuel des amortissements à venir. Dans le cadre de cette transition, un *Règlement sur les finances de l'Agglomération* est proposé au Conseil, avec une entrée en vigueur prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

6340.4631.00 : Subventions cantonales pour des études (50'000 / identique à 2021)  
(selon MCH1 : 650.461.20)

Sur la base des études qu'il est prévu de réaliser en 2022, l'aide financière versée par l'Etat de Fribourg pour des études de mobilité est estimée à CHF 50'000.

## **b) Coûts d'exploitation des VLS (Clé VLS)**

6340.3636.23 : Contrat de prestation vélos en libre service (VLS) (+15'000 / +9.68%)  
(selon MCH1 : 650.364.15)

L'évolution du coût d'exploitation des vélos en libre-service (ci-après VLS) a été fixée de manière forfaitaire dans le contrat de prestation lié à l'octroi d'une concession, conclu entre l'Agglomération et le prestataire PubliBike en avril 2018 et entré en vigueur en juillet 2018.

## 7. Aménagement et protection de l'environnement (selon MCH1 : 7)

### 7690. Protection de l'environnement (selon MCH1 : 780)

Le total des charges de la protection de l'environnement s'élève à CHF 140'000, pour des produits se montant à CHF 18'000. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 122'000, représentant une hausse correspondante en comparaison du budget 2021, puisque ce dernier présentait une dotation nulle pour le domaine.

Pour mémoire, l'étude stratégique que l'*Agglomération* avait confiée à la société GreenWatt a été achevée début 2020. Il en ressort un ensemble de mesures aboutissant à des dépenses concrètes dès 2022.

#### 7690.3130.00 : Prestations de tiers (CHF 4'000 / nul en 2021) (selon MCH1 : 780.318.90)

Des frais en prestations de tiers sont prévus en lien avec l'organisation en 2022 d'un prix à l'énergie (voir la rubrique 7650.3130.55).

#### 7690.3130.55 : Actions de sensibilisation (35'000 / nul en 2021) (selon MCH1 : 780.318.20)

La dotation inscrite en matière d'honoraires et frais d'études porte sur les deux démarches suivantes :

	Montant (CHF)
Prix à l'énergie	10'000
Action de sensibilisation relative à la pollution lumineuse	25'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>35'000</b>

L'*Agglomération* prévoit d'organiser un prix à l'Energie, dont la dotation s'élèvera à un montant de CHF 10'000. Ce prix découle d'une mesure de promotion du PA4. La remise d'un prix à l'énergie doit permettre de valoriser des réalisations concrètes dans ce domaine, de leur donner une meilleure visibilité, de sensibiliser aux thématiques d'économies d'énergies, d'efficacité énergétique, de production d'énergie durable et d'encourager de nouvelles réalisations.

Par ailleurs, il est prévu aussi de mener une action de sensibilisation relative à la pollution lumineuse. Cette dernière devrait prendre la forme d'un atelier adressé aux *communes membres*. Il vise à permettre aux *communes membres* d'élaborer des plans d'action généraux pour la mise en œuvre de mesures sur la base de l'aide à l'exécution de l'*Office fédéral de l'environnement (ci-après OFEV)*. Elle favorise ainsi une gestion durable de l'éclairage et la valorisation de l'obscurité nocturne dans les communes.

#### 7690.3132.00 : Honoraires et frais d'études (65'000 / nul en 2021) (selon MCH1 : 780.318.10)

La dotation inscrite en matière d'honoraires et frais d'études porte sur les deux démarches suivantes :

	Montant (CHF)
Mandat d'accompagnement	35'000
Frais d'études en lien avec des interventions parlementaires	30'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>65'000</b>

Un mandat d'accompagnement doit être confié à un bureau spécialisé en support à un groupe de travail, dont la mise en place est prévue en 2022. Il doit permettre d'appuyer le groupe de travail sur l'énergie de l'*Agglomération* dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure du PA4 visant à la création d'une boîte à outils en matière d'énergie pour les communes. Ainsi, la démarche doit aboutir à l'identification d'outils pertinents à intégrer aux réglementations communales afin d'harmoniser les pratiques dans le domaine de l'énergie à travers l'*agglomération fribourgeoise*.

Le *Comité* envisage, en outre, de confier l'élaboration d'une feuille de route à un mandataire externe dans le but de répondre à deux interventions parlementaires pendantes. L'objectif est d'inventorier dans un premier temps les actions déjà effectuées par l'*Agglomération* dans le domaine de l'environnement et de définir ensuite des éléments spécifiques aux questions environnementales qu'elle pourra prendre en compte dans le cadre de ses activités. Il en ressortira à terme une meilleure prise en compte des problématiques environnementales, non seulement dans le DAEM, mais également de manière transversale dans les grands domaines d'activités de l'*Agglomération*.

7690.3170.32 : Frais de délégation (6'000 / nul en 2021)  
(selon MCH1 : 780.317.00)

Des frais de délégation sont à prévoir en lien avec une manifestation de remise du prix à l'énergie évoqué précédemment (voir la rubrique 7690.3130.55).

7690.3632.73 : Mesures hors-investissement (30'000 / nul en 2021)  
(selon MCH1 : 780.314.00)

La dotation prévue au titre des mesures hors-investissement porte sur la mesure 3NP.13 relative à la diminution de la pollution lumineuse, relevant du volet nature et paysage du PA3. Il y a lieu de relever que ce projet avait déjà été inscrit au budget 2021, au titre toutefois du chapitre de l'aménagement. Pour mémoire, il correspond à un projet de plan lumière mené par la Ville de Fribourg. Ce dernier a pour objectif d'obtenir une vue globale de l'éclairage artificiel sur le territoire communal dans le but de mettre en place une stratégie cohérente et de définir des mesures spécifiques. La démarche doit également faire office d'exemple à d'autres *communes membres*, qui pourront ainsi bénéficier d'informations précieuses sur les pratiques recommandées en la matière.

7690.4630.00 : Subventions fédérales (18'000 / nul en 2021)  
(selon MCH1 : 780.460.10)

L'Agglomération doit bénéficier d'un soutien pour des dépenses liées à la thématique de la pollution lumineuse. Cette aide s'inscrit dans un fond « convention programme paysage » constitué par la Confédération suisse et géré par l'État de Fribourg. Au total, et pour l'ensemble des mesures Nature et paysage, c'est d'un total de CHF 125'000 que l'Agglomération devrait disposer à ce titre au cours des quatre prochaines années sous forme de subventions forfaitaires.

En matière de protection de l'environnement, les projets pouvant prétendre à un subventionnement en 2022 sont les suivants :

	<b>Montant (CHF / estimation)</b>
Mesure 3NP.13 : réalisation d'un plan lumière sur le territoire de la Ville de Fribourg (voir la rubrique 7690.3632.73)	12'937
Réalisation d'une journée d'étude et de sensibilisation sur le thème de la pollution lumineuse (voir la rubrique 7690.3130.55)	5'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>18'000</b>

**7900. Aménagement**  
(selon MCH1 : 790)

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 750'200, pour des produits se montant à CHF 32'900. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 717'300, représentant une hausse de CHF 36'000 (+5.28 %) par rapport au budget 2021.

7900.3010.11/12 : Traitement du personnel (+4'200 / +2.14 %)  
(selon MCH1 : 790.301.00)

Le traitement du personnel de l'aménagement correspond à un taux d'activité de 1.8 *EPT* sous *CDI*.

Le *Comité* prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 *EPT* annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

7900.3130.55 : Actions de sensibilisation (-25'000 / -50 %)  
(selon MCH1 : 790.318.20)

La dotation inscrite à la rubrique des actions de sensibilisation porte sur une démarche dont la nature spécifique reste encore à définir à ce stade, en fonction d'une priorisation entre les thématiques mentionnées dans les fiches de mesures du PA4, qui nécessitent une telle action. La dotation prévue est un montant standard qui repose sur les coûts qu'implique par expérience tout projet de ce type.

7900.3132.00 : Honoraires et frais d'études (-35'000 / -53.85 %)  
(selon MCH1 : 790.318.10)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de l'aménagement porte sur l'attribution de mandats détaillés dans le tableau suivant :

	<b>Montant (CHF)</b>
Frais d'études en lien avec les interventions parlementaires	15'000
Études relatives à des zones d'activités (CHF 30'000 paritairement répartis entre la promotion économique et l'aménagement)	15'000
<b>TOTAL</b>	<b>30'000</b>

Le montant dévolu à des mandats concernant des zones d'activités doit permettre de réaliser des études ciblées sur certains secteurs d'activités afin d'en évaluer le potentiel de densification, de réaliser un concept d'aménagements paysagers ou de réaliser des études en lien avec la mobilité.

7900.3170.32 : Frais de délégation (-9'400 / -54.65 %)  
(selon MCH1 : 790.317.00)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est inférieur à ce qui a été budgété pour 2021. Cette diminution s'inscrit dans les perspectives d'une amélioration sensible de la situation sanitaire, évitant la nécessité de louer des salles de conférences externes à l'administration pour une partie des séances prévues.

A l'inverse, il tient compte de frais liés à un voyage de délégation du *Comité* et de l'administration auprès d'une collectivité publique comparable à l'*Agglomération*. La somme budgétée correspond au nombre des collaborateurs concernés de l'aménagement (voir aussi les rubriques 0120/6340.3170.32).

7900.3632.73 : Mesures hors-investissements (+87'400 / +120.39 %)  
(selon MCH1 : 790.314.00)

Pour rappel, la rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la *CF* de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. Cette politique doit se concrétiser dès 2022 par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les finances de l'Agglomération*. Ce dernier, accompagnant la mise en conformité de l'*Agglomération* au *MCH2*, reprend ce seuil comme limite d'activation des investissements. Cette disposition s'inscrit ainsi dans la continuité des pratiques précédemment adoptées.

En 2022, les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillées dans le tableau suivant :

	<b>Montant (CHF)</b>
Mesure NP10 du PA4 : un arbre pour votre enfant	5'000
Mesure NP11 du PA4 : qualification et mise en réseau d'espaces résiduels (projet « Valorisation des espaces libres en milieu bâti »)	20'000
Mesure U.02 du PA4 : coordination du développement par axe fonctionnel	30'000
Mesure NP.05.01D du PA4 : amélioration du sentier du Lavapesson à Granges-Paccot	25'000
Mesure NP.05.01E du PA4 : amélioration du sentier de Chantemerle à Granges-Paccot	25'000
Mesure NP.05.01F du PA4 : amélioration du sentier Firmin-Jacquet à Granges-Paccot	25'000
Mesures indéterminées	30'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>160'000</b>

La mesure NP10 du PA4 s'inscrit dans la continuité de la mesure 3NP.15 du PA3, action « un arbre - un enfant ». Mise en œuvre depuis 2019, elle rencontre un succès important auprès des *communes membres* et des familles. Elle encourage les communes à réaliser une plantation symbolisant la naissance des enfants de l'année écoulée. Un événement à destination des familles est organisé autour de la plantation afin de communiquer sur la démarche et de sensibiliser la population. Une signalétique spécifique (totem) est également installée lors de la plantation.

Dans le cadre de la mesure NP.11 du PA4, ProNatura Fribourg porte un projet nommé « Valorisation des espaces libres en milieu bâti » qui consiste à améliorer la biodiversité et la connectivité d'une série d'espaces libres résiduels de l'*agglomération fribourgeoise*. La dotation prévue vise à couvrir une partie des coûts de participation au projet à la charge des *communes membres*.

La mesure U.02 du PA4 est une étude qui vise à mettre en place un système d'information géographique permettant le monitoring et le suivi de la mise en œuvre des mesures des différentes générations des projets d'agglomération. La dotation prévue a pour but d'assurer un appui technique externe en vue du développement de cet outil.

Les montants prévus pour les mesures NP.05.01D, E et F du PA4 sont voués à améliorer des cheminements de MD existants situés sur la commune de Granges-Paccot. Les interventions relatives à ces trois objets s'intègrent dans un concept d'ensemble permettant de valoriser et de relier par la MD un continuum naturel allant du secteur Chantemerle au secteur Grandfey. Les dotations prévues sont en accord avec les coûts inscrits dans la fiche de mesure 4NP.05.01.

7900.3940.52: Imputation interne des intérêts (+1'900 / +21.35 %)  
(selon MCH1 : 790.390.10)

La charge d'intérêts, se rapportant aux investissements de l'aménagement, fait l'objet d'une imputation interne. Ce montant porte sur des emprunts conclus en vue du financement de projets d'aménagement et de frais d'études relevant de l'aménagement entreprises notamment dans le cadre du projet d'agglomération.

7900.3950.52: Imputation interne des amortissements (+20'200 / +12.32 %)  
(selon MCH1 : 790.390.00)

L'amortissement des investissements se rapportant à l'aménagement fait l'objet d'une imputation interne rattachée à des projets d'aménagement et à des frais d'études, entreprises notamment dans le cadre du projet d'agglomération.

7900.4630.00 : Subventions fédérales (700 / nul en 2021)  
(selon MCH1 : 790.460.10)

L'Agglomération devrait bénéficier d'un soutien pour la mesure 4NP.10 « Un arbre pour votre enfant » au titre du fonds « convention programme paysage » (voir l'explication à la rubrique 7690.4631.00). Il y a lieu de relever qu'en sus du montant inscrit à la présente rubrique, des recettes d'investissement pour l'aménagement sont à prévoir en 2022 au titre du fonds précité (voir la rubrique 7900.6700.22).

## **8. Economie et tourisme**

### **8406. Promotion touristique** (selon MCH1 : 830)

Le total des charges de la promotion touristique s'élève à CHF 640'000. En l'absence de produits, ce montant est entièrement à charge des *communes membres*, représentant une augmentation de CHF 50'000 (+8.47 %) par rapport au budget 2021.

L'entier de cette dépense porte sur la participation de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de *Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR)*.

8406.3612.26 : Contributions à Fribourg Tourisme et Région (+50'000 / +8.47 %)  
(selon MCH1 : 830.365.01)

Le contrat de prestation, par lequel l'Agglomération confie depuis 2009 à FTR les activités de promotion touristique, court jusqu'au 31 décembre 2021. Dans le cadre de son renouvellement, il est envisagé d'adapter à la hausse la participation annuelle de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de cette structure.

Les subventions accordées par l'Agglomération en faveur de FTR n'ont en effet jamais augmenté depuis l'élaboration du mandat initial en 2007, alors que les prestations ont, pour leur part, été étendues. On pense notamment aux heures d'ouverture de l'office ou à l'activité du service de billetterie. Ces prestations supplémentaires se reflètent également dans la structure des coûts supportés par l'organisation. En comparant la contribution financière des chefs-lieux des districts en faveur des organisations touristiques, l'Agglomération, avec sa contribution de CHF 7.90 par habitant (données 2018) figure en outre parmi les plus faibles contributeurs. A titre d'exemple, la contribution de Bulle est de CHF 12.10 par habitant.

Les résultats jusqu'ici obtenu par le biais du contrat de prestation correspondent pleinement aux attentes du *Comité*. Plusieurs indicateurs de l'attractivité touristique sont en effet en hausse, hors effet COVID-19. Ainsi, sur la période 2007-2019, le nombre de nuitées dans la région a augmenté de 35.30 %. L'augmentation du budget doit permettre au prestataire de répondre aux besoins d'une promotion touristique régionale efficace et de tendre de plus en plus vers la digitalisation. Cela concerne en particulier la mise en valeur de nouvelles offres prometteuses en ce qui concerne le patrimoine médiéval, notamment par le biais de visites immersives virtuelles via l'outil «Fribourg 1606» ou l'ouverture des remparts de la Ville de Fribourg.

Pour être plus en adéquation avec les avancées sensibles réalisées sur le terrain, le budget total est augmenté de CHF 50'000, comparé au budget précédent. Sur la base des chiffres disponibles pour l'année 2019, le montant de CHF 640'000 qui correspond à la nouvelle participation financière des *communes membres* pour la tâche de promotion touristique se décompose de la manière suivante :

<b>Communes</b>	<b>Population légale (31.12.2019)</b>	<b>Clé aggro 2022</b>	<b>Montant</b>	<b>Autre participation</b>	<b>Total</b>	<b>Répartition effective</b>
Avry	1'925	2.32 %	15'411		15'411	2.41 %
Belfaux	3'280	3.95 %	26'258		26'258	4.10 %
Corminboeuf	2'717	3.27 %	21'751		21'751	3.40 %
Düdingen	8'181	9.86 %	65'494	-24'543	40'951	6.40 %
Fribourg	38'098	45.90 %	304'997		304'997	47.66 %
Givisiez	3'177	3.83 %	25'434		25'434	3.97 %
Granges-Paccot	3'773	4.55 %	30'205		30'205	4.72 %
Marly	8'138	9.80 %	65'149		65'149	10.18 %
Matran	1'493	1.80 %	11'952		11'952	1.87 %
Villars-sur-Glâne	12'228	14.73 %	97'892		97'892	15.30 %
<b>Total (CHF)</b>	<b>83'010</b>	<b>100 %</b>	<b>664'543</b>	<b>-24'543</b>	<b>640'000</b>	<b>100 %</b>

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association régionale des communes «Region Sense». Les montants versés à cet organisme sont déduits des parts de Düdingen et les frais relatifs à ces deux domaines sont répartis entre l'ensemble des *communes membres* selon la répartition prévue dans la « *Clé Agglo* statutaire». Ce mécanisme a pour effet d'induire un impact sur la participation financière relative de chaque commune et a également une influence sur la répartition des coûts, telle que présentée dans la « *Clé Agglo* effective».

L'entrée en vigueur de la nouvelle *loi cantonale sur le tourisme (RSF 951.1) (ci-après LT)* est prévue dans le courant de l'année 2022. De manière générale, cette dernière préconise que les *Offices régionaux du tourisme (ci-après ORT)* soient organisés au niveau de régions, correspondant aux districts. Le modèle de financement actuel est toutefois maintenu jusqu'à ce qu'une réorganisation correspondante soit effectuée. La date de validité du nouveau contrat, fixée au 31 décembre 2024, a été définie en tant que limite temporelle maximale. Celle-ci correspond à la fin du délai transitoire prévue par *LAgg*. Le contrat de prestation peut toutefois être dénoncé par les deux parties à la fin de chaque année.

### **8500. Promotion économique (selon *MCH1* : 840)**

Le total des charges de la promotion économique s'élève à CHF 335'500, pour des produits se montant à CHF 45'500. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 290'000, représentant une augmentation de CHF +100 (+0.03 %) par rapport au budget 2021.

#### 8500.3010.11/12 : Traitement du personnel (+2'100 / +1.65 %) (selon *MCH1* : 840.301.00/10)

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité de 1 *EPT* sous *CDI*. A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.6 *EPT*.

8500.3132.34 : Traductions (-1'000 / -33.33 %)  
(selon MCH1 : 840.318.00)

Le montant inscrit à la rubrique des traductions de la promotion économique est inférieur à celui du budget 2021 dû à l'absence en 2022 d'une édition des *Trophées PME*.

8500.3132.00 : Honoraires et frais d'études (+35'000 / +140 %)  
(selon MCH1 : 840.318.10)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de la promotion économique porte sur l'attribution de mandats détaillés dans le tableau suivant :

	<b>Montant (CHF)</b>
Études relatives à des zones d'activités (CHF 30'000 paritairement répartis entre la promotion économique et l'aménagement)	15'000
Système de gouvernance (dont <sup>1</sup> / <sub>3</sub> des coûts sont refacturables à la préfecture / voir la rubrique 8500.4612.74)	20'000
Mise à jour de l'étude sur le marché immobilier (résidentiel et activités), en incluant le recensement des surfaces d'activités vacantes	25'000
<b>TOTAL</b>	<b>60'000</b>

A l'instar de ce qui a été évoqué précédemment (voir la rubrique 7900.3132.00), la réalisation d'études ciblées sur certains secteurs d'activités doit faire l'objet d'un financement paritairement réparti entre les chapitres de la promotion économique et de l'aménagement.

Le montant dévolu à un système de gouvernance doit, quant à lui, permettre un approfondissement de l'étude sur les zones d'activités, actuellement en cours dans le cadre de la planification du *Plan directeur régional du district de la Sarine (ci-après PDR Sarine)*. Il s'agira notamment de définir le modèle de gouvernance et la mise en œuvre de la gestion régionale des zones d'activités, en collaboration avec la préfecture de la Sarine.

Enfin, une dotation est inscrite à cette rubrique pour une actualisation bisannuelle des données initialement fournies en 2020 sur l'évolution du marché immobilier résidentiel et commercial à l'échelle régionale. Toutes les catégories de surfaces d'activités seront analysées (industrie, bureaux, commerces). Par rapport à l'étude initiale, une demande supplémentaire portera sur le recensement des surfaces d'activités vacantes.

8500.3130.55 : Actions de promotion économique (-63'000 / -64.95 %)  
(selon MCH1 : 840.318.20)

Le montant prévu au titre des actions de promotion économique porte sur les activités suivantes :

	<b>Montant (CHF)</b>
Rencontres des entreprises, événements thématiques	10'000
Participation à des projets particuliers (soutien à <i>Fri Up</i> )	5'000
Soutien à d'autres projets d'entrepreneuriat	10'000
Organisation d'ateliers avec les entreprises pour promouvoir les plans de mobilité	8'000
Forum de logistique urbaine / mandat d'approfondissement dans le domaine de la logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre la mobilité et la promotion économique / voir aussi rubrique 6340.3130.55)	1'000
<b>TOTAL :</b>	<b>34'000</b>

La dotation d'un montant est prévue à la présente rubrique pour l'organisation d'une rencontre annuelle des entreprises sur la base d'une conférence thématique concernant le plus grand nombre d'entre elles. Cette mesure permet un échange des entreprises à la fois entre elles et avec les représentants politiques.

La rubrique inclut, par ailleurs, la cotisation annuelle de l'Agglomération à *Fri Up*, organisme cantonal chargé de soutien aux entreprises start-up.

Dans le cadre de la promotion du programme de soutien en matière de plan de mobilité d'entreprises, des ateliers sont en outre prévus avec les entreprises établies dans différents secteurs d'activités d'importance, de manière à promouvoir cette démarche et à favoriser des synergies entre les entreprises d'un même secteur géographique.

Enfin, l'organisation d'un forum de logistique urbaine vise à réunir les acteurs privés et publics du domaine. Cette rencontre est une opportunité de les sensibiliser aux résultats d'une étude sur la logistique urbaine menée par l'Agglomération, ayant notamment fait office d'étude de base au PA4.

8500.3130.35 : Cotisations à des associations (21'400 / identique à 2021)

(selon MCH1 : 840.319.00)

La dotation inscrite à la rubrique des cotisations à des associations porte principalement sur l'affiliation de l'Agglomération à Région Capitale Suisse (ci-après RCS).

8500.4612.74 : Participation de la préfecture (+6'700 / nul en 2021)

(selon MCH1 : 840.451.10)

Une participation de la préfecture s'applique à une étude en matière de système de gouvernance (voir la rubrique 8500.3132.00), à concurrence de  $\frac{1}{3}$  des coûts de la démarche.

## 9. Finances

(selon MCH1 : 9)

### 9950. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des TP et du financement des VLS, la participation totale des communes membres au budget de fonctionnement 2022 de l'Agglomération se monte à CHF 7'327'500, correspondant à une hausse de CHF 424'900 (+6.16 %) en comparaison du budget 2021.

Les participations financières des communes membres sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau suivant présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des communes membres) et de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges (CHF)	Produits (CHF)	Sous-couverture à charge des communes membres (CHF)
0. Administration	1'278'400	71'500	1'206'900
3. Culture	2'658'600	31'400	2'627'200
6. Mobilité	27'155'700	14'763'200	12'392'500
7690 Protection de l'environnement	140'000	18'000	122'000
7900 Aménagement	750'200	32'900	717'300
8406 Promotion touristique	640'000	0	640'000
8500 Promotion économique	335'500	45'500	290'000
9. Finances (hors-participations communales)	770'600	750'000	20'600
<b>TOTAL</b>	<b>33'729'000</b>	<b>15'712'500</b>	<b>18'016'500</b>

Conformément aux Statuts, la participation financière de Düringen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des communes membres selon la Clé Agglo 2022. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune, et a donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la Clé Agglo statutaire.

Les tableaux suivants font état des montants à la charge des communes pour la promotion touristique et pour la promotion économique :

Communes	Clé agglo 2022	Promotion touristique			Promotion économique		
		Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.32 %	15'411		15'411	7'484		7'484
Belfaux	3.95 %	26'258		26'258	12'752		12'752
Corminboeuf	3.27 %	21'751		21'751	10'563		10'563
Düdingen	9.86 %	65'494	-24'543	40'951	31'806	-32'724	-918
Fribourg	45.90 %	304'997		304'997	148'116		148'116
Givisiez	3.83 %	25'434		25'434	12'351		12'351
Granges-Paccot	4.55 %	30'205		30'205	14'669		14'669
Marly	9.80 %	65'149		65'149	31'639		31'639
Matran	1.80 %	11'952		11'952	5'804		5'804
Villars-sur-Glâne	14.73 %	97'892		97'892	47'540		47'540
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>664'543</b>	<b>-24'543</b>	<b>640'000</b>	<b>322'724</b>	<b>-32'724</b>	<b>290'000</b>

### III. Budget d'investissement 2022 : commentaires

#### Généralités

Les explications sur lesquelles porte la présente section se limitent aux investissements devant faire l'objet d'un message.

Le budget d'investissement 2022 comprend l'ensemble des investissements qui sont liés à un versement effectif de la subvention en cours d'année.

À l'exception des mesures cofinancées par la Confédération, le budget d'investissement exclut désormais toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'Agglomération inférieure à CHF 50'000. Pour mémoire, afin d'éviter que le Conseil ne doive se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (650/790.314.00), respectivement des honoraires et frais d'études (650/790.318.10).

Un effort conséquent de coordination est entrepris depuis plusieurs années auprès des communes membres pour favoriser la réalisation des mesures du projet d'agglomération. Si le volume des investissements financés annuellement est aujourd'hui en nette augmentation, l'Agglomération reste inévitablement tributaire de la planification effective desdites communes.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que le début des travaux devait théoriquement intervenir au plus tard en 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructure). L'échéance imposée par la Confédération pour les mesures du PA3 apparaît toutefois plus contraignante, étant donné qu'elle s'élève à une durée de 6 ans et 3 mois, à compter de l'arrêt fédéral. Dans la mesure où il est prévu que ce dernier soit conclu dans le courant de 2020, la réalisation des projets concernés devra théoriquement intervenir d'ici au 31 décembre 2025.

Enfin, il est rappelé que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans les PA2 et PA3 sont agrémentés d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Aussi, sauf mention contraire, les montants évoqués au présent message sont à considérer comme majorés de la TVA et sont indexés à l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil (ci-après IPC). Les subventionnements à percevoir dans le cadre de l'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport font toutefois figure d'exception à ce principe : leur versement n'est pas majoré de la TVA et, fixés conventionnellement, aucune indexation à l'évolution des coûts intervenue d'ici la réalisation des projets concernés ne leur est applicable.

## 6. Mobilité

### (selon MCH1 : 6)

Le total net des investissements budgété pour la partie mobilité est évalué par le Comité à CHF 6'138'222 et se décompose comme suit :

	Montants (CHF)
<b>Projets votés</b>	<b>6'372'898</b>
- Mesures de projet d'agglomération	6'372'898
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>8'375'700</b>
- Etudes	200'000
- Mesures de projet d'agglomération	8'175'700
<b>Subventions reçues</b>	<b>- 8'610'376</b>
- Subventions fédérales	- 7'012'500
- Subventions cantonales	- 1'597'876
<b>TOTAL (dépenses nettes d'investissement)</b>	<b>6'138'222</b>

### Généralités relatives aux recettes d'investissement

Des conventions ont été conclues en 2016, 2017, 2018 et 2020 entre le Comité et la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions de l'État de Fribourg (ci-après DAEC) concernant des subventionnements dans le cadre de l'aide aux investissements des communautés régionales de transport, au titre de l'article 30 alinéa 3 de la loi cantonale du 20 septembre 1994 sur les transports (ci-après LTr). Les montants de cette aide constituent au maximum 50 % des dépenses nettes de l'Agglomération pour les mesures éligibles, après déduction du cofinancement fédéral.

Le fonds initialement constitué à cet effet (un crédit de 4 millions de francs pour la période 2015-2018) étant à-présent soldé, ce dispositif a été reconduit sur la période 2020-2024, suite à une interruption en 2019.

#### 6340.5290.26 : Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg (selon MCH1 : 650.509.26)

La planification de l'Agglomération, plus particulièrement le PA4, prévoit l'implantation à long terme d'un parking d'échange sous la forme d'un ouvrage dans le secteur « Portes de Fribourg ». Après la solution transitoire proposée à Forum Fribourg, la construction d'un ouvrage définitif de grande capacité doit permettre de capter une partie du trafic entrant dans l'agglomération fribourgeoise et de permettre son report sur les TP. Une parcelle appartenant à l'Etat de Fribourg en bordure de la route cantonale a été identifiée comme emplacement potentiel. La proximité avec le terminus de la ligne de bus urbain 1 présente un avantage évident. Afin de pouvoir planifier et réaliser cet ouvrage, une étude doit être entreprise dans le but d'en définir notamment les contours, son accessibilité et sa liaison avec le réseau de bus. Une collaboration étroite avec la commune de Granges-Paccot et l'État de Fribourg est nécessaire à l'aboutissement de cette démarche. Les résultats de cette étude pourront être utilisés pour justifier l'ouvrage lors de la prochaine génération de projet d'agglomération.

#### 6340.5290.222 : Mesure de logistique urbaine (selon MCH1 : 650.509.222)

Cette mesure du PA4 concerne le prolongement d'une étude de base mise en œuvre entre 2019 et 2020 dans le domaine de la logistique urbaine. Les travaux entrepris par l'Agglomération dans ce domaine jusqu'à-présent ont mis en évidence une forte concurrence d'usage des surfaces aptes aux activités logistiques ainsi qu'un dispersement de ces activités. Par ailleurs, ils ont mis en lumière des lacunes en matière de données disponibles sur ce sujet spécifique. Ceci justifie la mise sur pied d'un concept logistique global, propre à permettre à l'Agglomération de mettre sur pied un concept tenant notamment compte des aspects territoriaux, des déplacements, des besoins économiques, ainsi que des infrastructures disponibles et souhaitables. Il est à relever que cette démarche entre dans la logique des études de base qui seront nécessaires à l'élaboration du PA5.

#### 6340.5620/5720/6700/6710.41 : Mesure PA2 11.09: aménagement d'une voie de bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (selon MCH1 : 650.522/660/661.41)

Cette mesure comprend la réalisation d'un couloir d'approche réservé aux bus sur le chemin des Pensionnats ainsi qu'une priorisation des TP au carrefour avec la route de Villars. Représentant un coût global de CHF 353'000 (valeur oct.2011, HT), la part de ce projet à charge de l'Agglomération est évaluée à CHF 202'200. Eu égard à un cofinancement fédéral de CHF 137'200 et un subventionnement

cantonal de CHF 14'800 à percevoir pour cet objet, la dépense nette y relative représentera en définitive un montant de CHF 50'200.

Un subventionnement cantonal sera demandé pour ce projet. Toutefois, en l'absence de certitude, ce montant est en l'état exclu du budget 2022.

6340.5620/5720/6700.42 : Sous-mesure PA2 11.10-01: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare): partie 1 / tronçon Marly (selon MCH1 : 650.522/660.42)

Cette mesure vise à améliorer significativement les conditions de circulation des TP sur l'axe Marly-Fribourg. Elle porte notamment sur la réalisation de voies de bus de part et d'autre du pont de Pérolles, un déplacement des arrêts en encoche sur chaussée, ainsi que la réalisation d'un giratoire au carrefour des Rittes et d'un couloir d'approche réservé aux bus au carrefour entre la route de Fribourg et la route du Centre. La réalisation de cette mesure devrait être achevée en 2021. Le montant inscrit au présent budget porte sur la partie du projet relative au tronçon situé dans la commune de Marly. Pour cet objet, la dépense brute à charge de l'Agglomération s'élève à CHF 1'192'500. En tenant compte d'un cofinancement fédéral de CHF 882'400, la dépense nette à prévoir est évaluée à un montant de CHF 310'100.

Il y a lieu de préciser que la seconde étape, relevant de la Ville de Fribourg et vouée à être réalisée ultérieurement, est exclue du présent budget.

6340.5620/5720/6700.48 : Mesure PA2 22.03: aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section-Est (selon MCH1 : 650.522/660.48)

Cette mesure consiste à aménager des bandes cyclables sur la section Est de la route de la Fonderie. La réalisation du projet a été achevée en 2021, et le versement de la subvention y relative par l'Agglomération pourra donc intervenir en 2022. La subvention par l'Agglomération de cet objet représente une dépense brute de CHF 231'400. Agrémentée d'un cofinancement fédéral de CHF 167'300, il en ressort une dépense nette de CHF 64'100.

6340.5620/5720/6700/6710.52 : Mesure PA 22.24: aménagement piétons et vélos Briegliweg (selon MCH1 : 650.522/660/661.52)

Cette mesure concerne une liaison de MD hors-voirie dans le quartier de Briegli. Etant désormais réalisée, elle doit donner lieu à un subventionnement de l'Agglomération dans le courant de 2022. Le subventionnement de cet objet par l'Agglomération s'élève à une dépense brute de CHF 297'900. Par ailleurs, le projet donne lieu à cofinancement fédéral de CHF 159'000. Il fait en outre l'objet d'un subventionnement cantonal de CHF 19'380, au titre duquel un acompte de 80 % a déjà été perçu par l'Agglomération dans le courant de 2017. Il en ressort de ce qui précède une dépense nette à charge de l'Agglomération estimée à CHF 119'520.

6340.5620/5720/6700.56 : Mesure PA2 42.01: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest (selon MCH1 : 650.522/660.56)

Cette mesure vise à améliorer les conditions de circulation des TP et MD sur la section Ouest de la route de la Fonderie par la création d'une voie de bus et de bandes cyclables. La Ville de Fribourg prévoit la réalisation et la mise en service de cet aménagement en 2021. Son coût, initialement estimé au PA4 à CHF 1'006'000 (valeur octobre 2011, HT), doit donner lieu à une subvention de cet ouvrage à charge de l'Agglomération de CHF 576'100. Compte tenu d'un cofinancement fédéral attendu de CHF 424'800, la dépense nette à prévoir s'élève à CHF 151'300.

6340.5620/5720/6700/6710.81 : Mesure PA2 21.09: réalisation de 2 franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (crédit complémentaire) (selon MCH1 : 650.522/660/661.81)

Cette mesure, qui porte sur la réalisation en gare de Givisiez d'une passerelle de MD avec accès au quai, a fait l'objet d'une première libération de crédit par le Conseil en date du 17 mai 2018 (voir le message 20 de la législature 2016-2021). Or, les dispositions de la nouvelle Directive sur le subventionnement des mesures du Plan directeur de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Directive), arrêté par le Conseil en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2021, prévoient désormais que les projets de l'axe fort de MD TransAgglo Marly-Belfaux/Corminboeuf soient subventionnés intégralement par l'Agglomération. C'est à ce titre qu'une nouvelle demande de crédit a été soumise au Conseil en sa séance du

7 octobre 2021 (voir le message 5 de la législature 2021-2026), en lieu et place du crédit initialement octroyé. Dans ce cadre, le montant total de la subvention que l'Agglomération est amenée à verser s'élève à CHF 5'153'200. Par ailleurs, l'Agglomération doit percevoir au titre de ce projet un cofinancement fédéral de CHF 1'905'400 ainsi qu'une subvention cantonale de CHF 900'000. La dépense nette de l'Agglomération pour ce projet est par conséquent ramenée à un montant de CHF 2'347'800. Il y a lieu de préciser que la subvention cantonale inscrite pour ce projet au présent budget 2022 correspond à un solde de 20 % sur le montant précité, un premier acompte ayant été perçu par l'Agglomération en 2019 déjà.

6340.5620/5720/6700.148 : Mesure PA3 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (selon MCH1 : 650.522/660.148)

Cette mesure porte sur la requalification de l'axe de Marly - secteur Marly. Elle vise notamment à améliorer la circulation des bus, à permettre une gestion du trafic automobile entrant au centre-ville, ainsi qu'à améliorer le confort et la sécurité de la MD. Le coût de la mesure est chiffré au PA3 à un total de 7.5 millions de francs (valeur avril 2016, HT). La première étape de cet ouvrage représente un coût de CHF 1'970'500. À ce titre, un premier acompte doit être versé à la commune en 2022, à concurrence d'un montant de CHF 322'400. En tenant d'un cofinancement fédéral de CHF 226'000, il en ressort une dépense nette de CHF 96'400.

### **7900. Aménagement (selon MCH1 : 790)**

Le total net des investissements budgété pour la partie aménagement est évalué par le Comité à CHF 888'100 et se décompose comme suit :

	<b>Montants (CHF)</b>
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>992'900</b>
- Mesures hors-PA	100'000
- Mesures PA	892'900
<b>Subventions reçues</b>	<b>104'800</b>
- Subventions fédérales	104'800
<b>TOTAL (dépenses nettes d'investissement)</b>	<b>888'100</b>

7900.5620.04 : mesure 3NP.04 / Fribourg (ou)vert  
(selon MCH1 : 790.522.04)

La Ville de Fribourg a conduit un processus de réaménagement d'espaces ouverts dans le quartier du Schönberg sous le nom de Fribourg (ou)vert. Les études ainsi que la réalisation des aménagements liés au projet ont été réalisés au cours des années 2019 et 2020 et sont désormais achevés. Suite au décompte final du projet, un cofinancement par l'Agglomération de CHF 540'000 est à prévoir au titre de la mesure 3NP.04.

7900.5620.21 : mesure 3NP.10: Promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach  
(selon MCH1 : 790.522.21)

La mesure Nature et Paysage 3NP.10 du PA3 a pour objectif la promotion de la revitalisation de cours d'eau. La fiche de mesure prévoit un montant global de CHF 1'100'000 en vue de soutenir financièrement les travaux de renaturation et de revitalisation de plusieurs d'entre eux. Un premier projet doit être entrepris au titre dans le cadre de cette mesure en 2022.

Heitiwilbach est le premier projet à pouvoir prétendre à un subventionnement au titre de la mesure 3NP.10. Les travaux de revitalisation se sont terminés en 2021, le décompte final sera réalisé d'ici la fin de l'année (2021). Compte tenu du calendrier, le montant est reporté en vue de paiement au budget 2022. Pour rappel, le montant était en déjà inscrit au budget 2021 (790.522.21). Le projet devrait pouvoir bénéficier de subventions fédérales à hauteur de 35 %, respectivement d'un subventionnement cantonal à concurrence 32 %. La mesure étant à financer à 50 % par l'Agglomération, la dépense à prévoir à ce titre s'élève à CHF 82'500.

7900.5620/5720/6700.22 : mesure 3NP.03 / Plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré (selon MCH1 : 790.522/660.22)

La mesure 3NP.03 du PA3 concerne l'amélioration de la qualité paysagère et écologique le long des voies de communication. Dans ce sens, la commune de Marly a réalisé entre 2020 et 2021 un projet de végétalisation de l'axe routier situé entre le secteur du pont de Pérolles et le giratoire Grand-Pré. Cet objet est devisé à CHF 482'100 (valeur avril 2016, HT). Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part brute à charge de l'Agglomération s'élève à CHF 270'400 (valeur avril 2021, TTC). Par ailleurs, l'Agglomération devrait bénéficier d'un subventionnement fédéral estimé à CHF 104'800 pour cet objet, au titre du fonds « convention programme paysage ».

7900.5620.23 : mesure 3NP.01 / Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (selon MCH1 : 790.522.23)

Un montant de CHF 100'000 est prévu pour la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts achevée en 2020. En se basant sur les résultats de ladite étude, ce montant vise à valoriser les parcs urbains de l'agglomération fribourgeoise, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité. Suite à une démarche participative, des réalisations concrètes sous forme d'aménagements paysagers temporaires de l'espace public seront ainsi financés par l'Agglomération.

#### **IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération**

**Le Comité propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement, ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération, pour l'exercice 2022, selon les projets d'arrêté annexés.**

---

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Comité d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Budget / Voranschlag	2022	selon MCH1 / gemäss HRM 1
			Charges Aufwand	Produits Ertrag	
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Allgemeine Verwaltung</b>			
	Total charges	Total Aufwand	1 278 400		
	Total produits	Total Ertrag		71 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 206 900</b>	
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>Legislative und Exekutive</b>			
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>Legislative</b>			
<b>0110</b>	<b>Législatif</b>	<b>Legislative</b>			
0110.3000.13	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates	26 600		010.300.00
0110.3000.14	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission	6 400		010.300.10
0110.3000.15	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU	5 400		010.300.20
0110.3000.16	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros	5 800		010.300.30
0110.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	423		010.303.00
0110.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	77		010.303.00
0110.3102.31	Frais de publications	Veröffentlichungen	4 300		010.310.20
0110.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	21 000		010.317.00
0110.3132.41	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans	9 000		010.318.01
0110.3130.45	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	2 000		010.318.90
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 000</b>	<b>0</b>	
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>Exekutive</b>			
<b>0120</b>	<b>Exécutif</b>	<b>Exekutive</b>			
0120.3000.18	Traitement et jetons du Comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands	115 000		011.300.00
0120.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	10 155		011.303.00
0120.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	1 845		011.303.00
0120.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	8 500		011.317.00
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>135 500</b>	<b>0</b>	
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>Allgemeine Dienste</b>			
<b>021</b>	<b>Administration des finances</b>	<b>Finanzverwaltung</b>			
0210	Administration des finances	Finanzverwaltung			
0210.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals	125 000		020.301.00
0210.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	16 400		020.303.00
0210.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	23 900		020.304.00
0210.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	1 700		020.305.00
0210.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	3 500		020.303.00
0210.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 000		020.305.00
0210.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)		7 900	020.436.10
0210.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		9 500	020.436.11
0210.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)		600	020.436.12
0210.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)		400	020.436.12
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>171 500</b>	<b>18 400</b>	
<b>022</b>	<b>Services généraux</b>	<b>Allgemeine Dienste</b>			
0220	Services généraux	Allgemeine Dienste			
0220.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals	356 300		020.301.00
0220.3040.85	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeberzulagen	3 600		020.301.01
0220.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	16 800		020.301.10
0220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	48 700		020.303.00
0220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	64 400		020.304.00
0220.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	4 900		020.305.00
0220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	10 400		020.303.00
0220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		3 400	020.305.00
0220.3090.51	Formation et perfectionnement du personnel	Aus- und Weiterbildung des Personals	12 000		020.309.00
0220.3091.10	Recrutement du personnel	Personalwerbung	8 000		020.310.21
0220.3099.10	Autres charges du personnel	Übriger Personalaufwand	1 000		020.317.00
0220.3100.61	Matériel de bureau	Büromaterial	5 400		020.310.00
0220.3102.31	Frais de publication	Veröffentlichungen		11 500	020.310.20 + 020.318.10 + 020.318.90
0220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 800		020.311.00 + 020.318.10
0220.3110.61	Equipements	Anlagen	7 100		020.311.00 + 020.311.01
0220.3110.62	Mobilier	Möbiliar	3 000		020.311.02
0220.3113.33	Matériel informatique	Hardware	7 200		020.311.01
0220.3118.33	Immobilisations incorporelles	Immaterielle Anlagen	5 000		020.311.00
0220.3120.64	Electricité	Elektrizität	4 000		020.312.00
0220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		22 500	020.318.10 + 020.318.90
0220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	50 000		020.318.15
0220.3130.33	Frais internet	Internet	11 500		020.318.50
0220.3132.34	Traductions	Übersetzungen	37 500		020.318.60
0220.3133.33	Charges d'utilisation pour l'informatique	Informatik-Nutzungsaufwand	8 500		020.315.02 + 020.318.50
0220.3134.60	Assurances diverses, RC, chose, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Sachversicherungen usw.	1 800		020.318.00
0220.3150.63	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten	16 300		020.315.01
0220.3150.64	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromöbiliar	6 000		020.315.00
0220.3153.33	Maintenance informatique	Informatik-Unterhalt	24 000		020.315.02
0220.3160.63	Loyer	Mieten	98 900		020.316.00

				Budget / Voranschlag	2022	selon MCH1 / gemäss HRM 1
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Charges Aufwand	Produits Ertrag	
0220.3161.61	Location d'équipements	Mieten von Anlagen		25 000		020.316.01
0220.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		8 900		020.310.00 + 020.317.00
0220.3600.00	Emoluments administratifs	Gebühren für Amtshandlungen		5 000		020.318.20
0220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			23 900	020.436.10
0220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			25 700	020.436.11
0220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Assurance-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			1 800	020.436.12
0220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			1 700	020.436.12
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>890 400</b>	<b>53 100</b>	
<b>3</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>				
	Total charges	Total Aufwand		2 658 600		
	Total produits	Total Ertrag			31 400	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 627 200</b>	
<b>32</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>				
<b>329</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>				
3290	Administration	Verwaltung				
3290.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals		125 000		300.301.00
3290.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal		42 000		300.301.10
3290.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		21 900		300.303.00
3290.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		30 700		300.304.00
3290.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		2 200		300.305.00
3290.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		4 700		300.303.00
3290.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		1 800		300.305.00
3290.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen		300		300.311.00
3290.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		2 000		300.318.90
3290.3130.01	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz «Assises de la Culture»		10 000		300.318.10
3290.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine		16 700		300.319.00
3290.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		30 000		300.318.20
3290.3132.34	Traductions	Übersetzungen		3 000		300.318.00
3290.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		8 000		300.317.00
3290.3636.01	Participation à des manifestations de dimension nationale	Beteiligung an Projekten von nationaler Bedeutung		50 000		300.365.21
3290.3636.02	Prix culturel à l'émergence	Kultureller Nachwuchsförderpreis		5 000		300.365.25
3290.3636.03	Soutien à la CarteCulture	Unterstützung KulturLegi		15 000		300.365.50
3290.3636.71	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen		1 900 000		300.365.10
3290.3636.72	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen		376 500		300.365.20
3290.4612.1.19	Participation des communes non membres	Beteiligung der Nichtmitgliedgemeinden			7 000	300.452.10
3290.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			10 600	300.436.10
3290.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			12 200	300.436.11
3290.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			800	300.436.12
3290.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			800	300.436.12
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>2 644 800</b>	<b>31 400</b>	
3291	Commission culturelle	Kulturkommission				
3291.3000.17	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgelder und Auslagen der Kulturkommission		13 800		300.300.00
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>13 800</b>	<b>0</b>	
<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>				
	Total charges	Total Aufwand		27 155 700		
	Total produits	Total Ertrag			14 763 200	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>12 392 500</b>	
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>Öffentlicher Verkehr</b>				
<b>622</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsverkehr</b>				
6220	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr				
6220.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals		132 000		650.301.00
6220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		17 200		650.303.00
6220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		25 200		650.304.00
6220.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		1 800		650.305.00
6220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		3 700		650.303.00
6220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		1 000		650.305.00
6220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen		500		650.311.00
6220.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		152 500		650.318.20
6220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		15 000		650.318.90
6220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		165 000		650.318.10
6220.3634.20	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)		25 020 000		650.364.00
6220.3636.00	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen		2 500		650.365.01
6220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			8 400	650.436.10
6220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			10 100	650.436.11
6220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			600	650.436.12
6220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			400	650.436.12
6220.4631.00	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien			38 900	650.461.20
6220.4631.20	Subvention cantonale du réseau de transports publics	Kantonale Subventionen für das ÖV-Netz			14 386 500	650.461.10
6220.4260.20	Participations de tiers au réseau de transports publics	Beteiligung Dritter am ÖV-Netz			114 500	650.465.00
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>25 536 400</b>	<b>14 559 400</b>	
<b>634</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>				
6340	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein				

			Budget / Voranschlag	2022	selon MCH1 / gemäss HRM 1
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Charges Aufwand	Produits Ertrag	
6340.3000.17	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	1 400		650.300.10
6340.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	234 100		650.301.00
6340.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	21 000		650.301.10
6340.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	33 400		650.303.00
6340.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	43 100		650.304.00
6340.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	3 600		650.305.00
6340.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	7 100		650.303.00
6340.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	2 000		650.305.00
6340.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	500		650.311.00
6340.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	7 000		650.318.91
6340.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	45 000		650.318.90
6340.3130.25	Rémunération du prestataire de vente des abonnements	Vergütung des Leistungserbringers für den Aboverkauf	15 000		650.318.50
6340.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	1 100		650.319.00
6340.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	11 000		650.318.20
6340.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	57 500		650.318.10
6340.3132.34	Traductions	Übersetzungen	5 000		650.318.00
6340.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	9 800		650.317.00
6340.3604.24	Convention avec Frimobil	Vereinbarung mit Frimobil	87 200		650.364.10
6340.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	280 000		650.314.00
6340.3636.23	Contrat de prestation - vélos en libre service (VLS)	Leistungsvertrag - Veloverleihsystem (VLS)	170 000		650.364.15
6340.3636.00	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen	29 500		650.365.01
6340.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	87 700		650.390.10
6340.3950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	467 300		650.390.00
6340.4240.17	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission		1 400	650.435.10
6340.4240.24	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs P+R communaux)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf Gemeinschaftsparkautomaten P+R)		68 500	650.434.10
6340.4240.25	Taxes utilisation P+R (ventes d'abonnements)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf von Abonnements)		87 200	650.434.00
6340.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)		16 300	650.436.10
6340.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		17 200	650.436.11
6340.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)		1 200	650.436.12
6340.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)		900	650.436.12
6340.4631.00	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien		11 100	650.461.20
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 619 300</b>	<b>203 800</b>	
<b>7</b>	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<b>Raumordnung und Umweltschutz</b>			
	Total charges	Total Aufwand	890 200		
	Total produits	Total Ertrag		50 900	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>839 300</b>	
<b>76</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>Umweltschutz</b>			
<b>769</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>Umweltschutz</b>			
7690	Protection de l'environnement	Umweltschutz			
7690.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	4 000		780.318.90
7690.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	35 000		780.318.20
7690.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	65 000		780.318.10
7690.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	6 000		780.317.00
7690.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	30 000		780.314.00
7690.4630.00	Subventions fédérales	Subventionen des Bundes		18 000	780.460.10
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 000</b>	<b>18 000</b>	
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>			
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>			
7900	Aménagement du territoire	Raumordnung			
7900.3000.17	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	1 400		790.300.10
7900.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	200 200		790.301.00
7900.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	21 000		790.301.10
7900.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	29 000		790.303.00
7900.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	37 000		790.304.00
7900.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	3 000		790.305.00
7900.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	6 200		790.303.00
7900.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	2 100		790.305.00
7900.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 000		790.311.00
7900.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	10 000		790.318.91
7900.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	10 000		790.318.90
7900.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	6 500		790.319.00
7900.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	25 000		790.318.20
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	30 000		790.318.10
7900.3132.34	Traductions	Übersetzungen	5 000		790.318.00
7900.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	7 800		790.317.00
7900.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen	160 000		790.314.00
7900.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	10 800		790.390.10
7900.3950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	184 200		790.390.00
7900.4240.17	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission		1 400	790.435.10
7900.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)		14 100	790.436.10
7900.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		14 700	790.436.11
7900.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)		1 000	790.436.12
7900.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)		1 000	790.436.12
7900.4630.00	Subventions fédérales	Subventionen des Bundes		700	790.460.10
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>750 200</b>	<b>32 900</b>	
<b>8</b>	<b>Economie et tourisme</b>	<b>Wirtschaft und Tourismus</b>			
	Total charges	Total Aufwand	975 500		

				Budget / Voranschlag	2022	selon MCH1 / gemäss HRM 1
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Charges Aufwand	Produits Ertrag	
	Total produits	Total Ertrag			45 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>930 000</b>	
<b>84</b>	<b>Tourisme</b>	<b>Tourismus</b>				
<b>840</b>	<b>Tourisme</b>	<b>Tourismus</b>				
8406	Tourisme régional	Regionaler Tourismus				
8406.3612.26	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Freiburg Tourismus und Region		640 000		830.365.01
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>640 000</b>	<b>0</b>	
<b>85</b>	<b>Promotion économique</b>	<b>Wirtschaftsförderung</b>				
<b>850</b>	<b>Promotion économique</b>	<b>Wirtschaftsförderung</b>				
8500	Promotion économique	Wirtschaftsförderung				
8500.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals		129 300		840.301.00
8500.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal		25 200		840.301.10
8500.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		20 200		840.303.00
8500.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		28 800		840.304.00
8500.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		2 100		840.305.00
8500.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		4 300		840.303.00
8500.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		1 700		840.305.00
8500.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen		500		840.311.00
8500.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		60 000		840.318.10
8500.3132.34	Traductions	Übersetzungen		2 000		840.318.00
8500.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		4 000		840.318.90
8500.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine		21 400		840.319.00
8500.3130.55	Actions de promotion économique	Wirtschaftsförderungsmassnahmen		34 000		840.318.20
8500.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		2 000		840.317.00
8500.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			9 800	840.436.10
8500.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			11 500	840.436.11
8500.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			700	840.436.12
8500.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités)	Sozialrückbehalte auf Gehälter			800	840.436.12
8500.4612.74	Participation de la Préfecture	Beteiligung des Oberamts			6 700	840.451.10
8500.4631.00	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen			16 000	840.461.10
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>335 500</b>	<b>45 500</b>	
<b>9</b>	<b>Finances</b>	<b>Finanzen</b>				
	Total charges	Total Aufwand		770 600		
	Total produits	Total Ertrag			18 766 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>-17 995 900</b>	
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et des dettes</b>	<b>Vermögens- und Schuldenverwaltung</b>				
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Zinsen</b>				
9610	Intérêts	Zinsen				
9610.3400.52	Intérêts passifs des engagements courants	Verzinsung laufende Verbindlichkeiten		98 500		940.322.00
9610.4940.52	imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			98 500	940.490.10
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>98 500</b>	<b>98 500</b>	
<b>969</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>Finanzvermögen</b>				
9690	Patrimoine financier	Finanzvermögen				
9690.3420.52	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600		940.318.00
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>600</b>	<b>0</b>	
<b>99</b>	<b>Postes non-ventilables</b>	<b>Nicht aufgeteilte Posten</b>				
<b>995</b>	<b>Charges et revenus neutres</b>	<b>Neutrale Aufwendungen und Erträge</b>				
9900	Postes non-ventilables	Nicht aufgeteilte Posten				
9900.3130.52	Dépenses non-spécifiées	Nicht bestimmte Ausgaben		20 000		998.319.00
9900.3320.9.43	Amortissements - études de mobilité	Abschreibungen – Mobilitätsstudien		154 600		998.330.20
9900.3320.9.44	Amortissements - études d'aménagement	Abschreibungen – Raumplanungsstudien		160 400		998.330.30
9900.3660.2.43	Amortissements - subventions de mobilité à des communes	Abschreibungen – Mobilitätsbeiträge an Gemeinden		312 700		998.330.40
9900.3660.2.44	Amortissements - subventions d'aménagement à des communes	Abschreibungen – Raumordnungsbeiträge an Gemeinden		23 800		998.330.50
9900.4950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnungen der Abschreibungen			651 500	998.390.00
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>671 500</b>	<b>651 500</b>	
9950	Participation des communes membres	Beteiligung der Mitgliedgemeinden				
9950.4612.90	Part d'Avry	Anteil Avry			296 072	991.452.01
9950.4612.91	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			384 055	991.452.02
9950.4612.92	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			405 415	991.452.03
9950.4612.93	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			927 400	991.452.04
9950.4612.94	Part de Fribourg	Anteil Freiburg			10 351 451	991.452.05
9950.4612.95	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			643 578	991.452.06
9950.4612.96	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			756 856	991.452.07
9950.4612.97	Part de Marly	Anteil Marly			1 267 018	991.452.08
9950.4612.98	Part de Matran	Anteil Matran			242 091	991.452.09
9950.4612.99	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			2 742 564	991.452.10
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>18 016 500</b>	

## INVESTISSEMENT

## INVESTITIONEN

Dépenses	Recettes
Ausgaben	Einnahmen

selon MCH1

## Récapitulation du budget d'investissement

## Überblick über die Investitionsrechnung

Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	15 741 498	
Total recettes	Total Einnahmen		8 715 176
Total dépenses nettes	Total Nettoeinnahmen		7 026 322

<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>		
	Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	14 748 598	
	Total recettes	Total Einnahmen		8 610 376
	Total dépenses nettes	Total Nettoeinnahmen		6 138 222

<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>Öffentlicher Verkehr</b>		
-----------	---------------------------	-----------------------------	--	--

<b>622</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsverkehr</b>		
------------	-------------------------------	------------------------------	--	--

<b>634</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>		650
------------	--	----------------------------------	--	-----

<b>6340</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>		
-------------	--	----------------------------------	--	--

## Projets votés

## Angenommene Projekte

## Mesures PA

## Massnahmen AP

6340.5620.46	Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix	92 200		650.522.46
6340.5620.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg	1 363 700		650.522.62
6340.5620.95	Mesure PA2 23.02 : aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement. dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg	Massnahme AP2 23.202: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux bzw. im Vignettaz-Quartier in Fribourg	9 700		650.522.95
6340.5620.125	Mesure PA2 44.03: réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg	Massnahme AP2 44.03: Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs	14 178		650.522.125
6340.5620.132	Mesure PA2 11.14: Extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1ère étape)	Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (1. Etappe)	320 500		650.522.132
6340.5620.160	Mesure 3M.03.02: compartimentage du quartier de Gambach	Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers	63 020		650.522.160
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 863 298</b>	<b>0</b>	

## Projets devant faire l'objet d'un message

## Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind

## Etudes

## Studien

6340.5290.26	Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg	P+R-Studie in Bezug auf den Standort Portes de Fribourg	200 000		650.509.26
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	

## Mesures PA

## Massnahmen AP

6340.5290.222	Mesure de logistique urbaine	Massnahme der städtischen Logistik	200 000		650.509.222
6340.5620.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel	50 200		650.522.41
6340.5620.42	Mesure PA2 11.10-1 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Massnahme AP2 11.10-1: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Fribourg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	310 100		650.522.42
6340.5620.48	Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est	Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	64 100		650.522.48
6340.5620.52	Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg	Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg	119 520		650.522.52
6340.5620.56	Mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest	Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt West	151 300		650.522.56
6340.5620.81	Mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (crédit complémentaire)	Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Zusatzkredit)	2 347 800		650.522.81
6340.5620.148	Mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly	Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly	96 400		650.522.148
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 339 420</b>	<b>0</b>	

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen	selon MCH1
<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>		<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>			
6340.5720.41	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Beteiligung des Bundes – Untermassnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)	152 000		650.522.41
6340.5720.42	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.10-1 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)	Beteiligung des Bundes – Untermassnahme AP2 11.10-1: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly (Rubrik 650.522.42)	882 400		650.522.42
6340.5720.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)	427 300		650.522.46
6340.5720.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost (Rubrik 650.522.48)	167 300		650.522.48
6340.5720.52	Participation fédérale à la mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/Radweg Briegliweg (Rubrik 650.522.52)	178 380		650.522.52
6340.5720.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt West (Rubrik 650.522.56)	424 800		650.522.56
6340.5720.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)	2 850 500		650.522.62
6340.5720.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)	2 805 400		650.522.81
6340.5720.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.02: aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg (rubrique 650.522.95)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux, bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg (Rubrik 650.522.95)	59 100		650.522.95
6340.5720.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (rubrique 650.522.132)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (Rubrik 650.522.132)	1 053 700		650.522.132
6340.5720.148	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (rubrique 650.522.148)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly (Rubrik 650.522.148)	226 000		650.522.148
6340.5720.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach (rubrique 650.522.160)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers (Rubrik 650.522.160)	105 200		650.522.160
6340.5720.125	Participation cantonale - Mesure PA2 44.03 : réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg (rubrique 650.522.125)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 44.03: Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs (Rubrik 650.522.125)	13 800		650.522.125
<b>TOTAL</b>			<b>9 345 880</b>	<b>0</b>	
<b>Recettes</b>		<b>Einnahmen</b>			
<i>Subventions d'investissement à redistribuer Confédération</i>		<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge Bund</i>			
6340.6700.41	Participation fédérale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)		137 200	650.660.41
6340.6700.42	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.10-1 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)	Beteiligung des Bundes – Untermassnahme AP2 11.10-1: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly (Rubrik 650.522.42)		882 400	650.660.42

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen	selon MCH1
6340.6700.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		386 200	650.660.46
6340.6700.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost (Rubrik 650.522.48)		167 300	650.660.48
6340.6700.52	Participation fédérale - mesure PA 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg (Rubrik 650.522.52)		159 000	650.660.52
6340.6700.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt West (Rubrik 650.522.56)		424 800	650.660.56
6340.6700.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 557 800	650.660.62
6340.6700.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)		1 905 400	650.660.81
6340.6700.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.02: aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg (rubrique 650.522.95)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg (Rubrik 650.522.95)		53 500	650.660.95
6340.6700.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (rubrique 650.522.132)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (Rubrik 650.522.132)		1 007 700	650.660.132
6340.6700.148	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (rubrique 650.522.148)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly (Rubrik 650.522.148)		226 000	650.660.148
6340.6700.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach (rubrique 650.522.160)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers (Rubrik 650.522.160)		105 200	650.660.160
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>7 012 500</b>	
<i>Canton</i>		<i>Kanton</i>			
6340.6710.41	Participation cantonale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)		14 800	650.661.41
6340.6710.46	Participation cantonale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		41 100	650.661.46
6340.6710.52	Participation cantonale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg (Rubrik 650.522.52)		3 876	650.661.52
6340.6710.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 292 700	650.661.62
6340.6710.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)		180 000	650.661.81
6340.6710.95	Participation cantonale - mesure PA2 23.02: aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg (rubrique 650.522.95)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg (Rubrik 650.522.95)		5 600	650.661.95
6340.6710.125	Participation cantonale - Mesure PA2 44.03 : réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg (rubrique 650.522.125)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 44.03: Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs (Rubrik 650.522.125)		13 800	650.661.125

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen	selon MCH1
6340.6710.132	Participation cantonale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1ère étape) (rubrique 650.522.132)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (1. Etappe) (Rubrik 650.522.132)		46 000	650.661.132
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 597 876</b>	

INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen	selon MCH1
<b>7</b>	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<b>Raumordnung und Umweltschutz</b>			
	Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	992 900		
	Total recettes	Total Einnahmen		104 800	
	Total dépenses nettes	Total Nettoeinnahmen		888 100	
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>			
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>			
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>			
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>			
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>			
7900.5620.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)	Umsetzung der Grünflächen-Netzwerkstudie (in Weiterführung der Massnahme 3NL.01)	100 000		790.522.23
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>			
7900.5620.04	Fribourg (ou)vert	Freiraum Freiburg	540 000		790.522.04
7900.5620.21	Mesure 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach	Massnahme AP3 3NL.10: Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern / Revitalisierung des letzten Abschnitts des Heitiwilbachs	82 500		790.522.21
7900.5620.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke bis Kreisel Grand-Pré	165 600		790.522.22
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>788 100</b>	<b>0</b>	
	<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>	<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>			
7900.5720.22	Fond de subventionnement "convention programme paysage" géré par l'Etat de Fribourg : mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Subventionsfond «Programmvereinbarung Landschaft», verwaltet vom Staat Freiburg: Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke bis Kreisel Grand-Pré	104 800		790.522.22
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>104 800</b>	<b>0</b>	
	<b>Recettes</b>	<b>Einnahmen</b>			
	<i>Subventions d'investissement à redistribuer</i>	<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>			
	<i>Confédération</i>	<i>Bund</i>			
7900.6700.22	Fond de subventionnement « Convention programme paysage » géré par l'Etat de Fribourg : mesure 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré	Subventionsfond «Programmvereinbarung Landschaft», verwaltet vom Staat Freiburg: Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke bis Kreisel Grand-Pré		104 800	790.660.22
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>104 800</b>	

		Budget / Voranschlag 2022		Budget / Voranschlag 2021		Comptes / Rechnung 2020	
FNCTIONNEMENT	LAUFENDE RECHNUNG	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>Récapitulatif du budget de fonctionnement</b>		<b>Rekapitulatif der Laufenden Rechnung</b>					
	Total Charges	33 729 000		29 844 800		27 441 186.29	
	Total Produits		33 729 000		29 844 800		27 441 186.29
	Solde	0	0	0	0	0.00	0.00
<b>0.</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>VERWALTUNG</b>					
	Charges	1 278 400		1 249 300		1 171 065.87	
	Produits		71 500		68 100		75 779.20
	Solde		1 206 900		1 181 200		1 095 286.67
<b>3.</b>	<b>CULTURE</b>	<b>KULTUR</b>					
	Charges	2 658 600		2 576 200		2 459 815.99	
	Produits		31 400		31 900		38 905.89
	Solde		2 627 200		2 544 300		2 420 910.10
<b>6.</b>	<b>MOBILITE</b>	<b>MOBILITÄT</b>					
	Charges	27 155 700		23 587 300		22 011 798.31	
	Produits		14 763 200		12 769 200		11 790 413.37
	Solde		12 392 500		10 818 100		10 221 384.94
<b>7.</b>	<b>AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ</b>					
	Charges	890 200		714 100		472 679.84	
	Produits		50 900		32 800		30 449.51
	Solde		839 300		681 300		442 230.33
<b>8.</b>	<b>ÉCONOMIE ET TOURISME</b>	<b>VOLKSWIRTSCHAFT UND TOURISMUS</b>					
	Charges	975 500		951 100		857 872.74	
	Produits		45 500		71 200		48 111.48
	Solde		930 000		879 900		809 761.26
<b>9.</b>	<b>FINANCES</b>	<b>FINANZEN</b>					
	Charges	770 600		766 800		467 953.54	
	Produits		18 766 500		16 871 600		15 457 526.84
	Solde		-17 995 900		-16 104 800		-14 989 573.30
<b>0.</b>	<b>ADMINISTRATION</b>	<b>VERWALTUNG</b>					
	Total Charges	1 278 400		1 249 300		1 171 065.87	
	Total Produits		71 500		68 100		75 779.20
	Solde		1 206 900		1 181 200		1 095 286.67

		Budget / Voranschlag	2022	Budget / Voranschlag	2021	Comptes / Rechnung	2020
		Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
010.	Conseil d'agglomération	LAUFENDE RECHNUNG					
		Agglomerationsrat					
010.300.00	Traitement et jetons du conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates	26 600		32 000		11 900.00
010.300.10	Jetons et frais de la commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission	6 400		7 300		4 200.00
010.300.20	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU	5 400		9 800		4 700.00
010.300.30	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros	5 800		5 800		5 700.00
010.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	500				475.33
010.310.20	Frais de publications	Veröffentlichungen	4 300		6 300		2 273.00
010.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	21 000		12 600		8 521.70
010.318.01	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans	9 000		7 600		7 825.50
010.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	2 000		2 000		0.00
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>81 000</b>	<b>0</b>	<b>83 400</b>	<b>0</b>	<b>45 595.53</b>
<b>011.</b>	<b>Comité d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsvorstand</b>					
011.300.00	Traitement et jetons du comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands	115 000		100 000		107 012.50
011.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	12 000		7 000		7 627.16
011.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	8 500		13 200		4 573.10
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>135 500</b>	<b>0</b>	<b>120 200</b>	<b>0</b>	<b>119 212.76</b>
<b>020.</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Allgemeine Verwaltung</b>					
020.301.00	Traitement du personnel administratif	Besoldung des Verwaltungspersonals	481 300		466 900		455 123.96
020.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familienzulagen/Arbeitgeber	3 600		2 100		3 240.00
020.301.10	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	16 800		16 800		0.00
020.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	78 900		74 700		69 838.70
020.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	88 300		83 500		78 581.74
020.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	11 100		11 400		10 052.99
020.309.00	Frais de formation	Ausbildungskosten	12 000		12 000		14 420.00
020.310.00	Fournitures de bureau	Bürobedarf	10 400		10 300		6 959.05
020.310.21	Frais d'annonces	Anzeigen	8 000		4 000		0.00
020.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial, Normen, Daten	6 500		8 800		12 744.90
020.311.01	Equipements	Anlagen	13 100		15 600		24 898.80
020.311.02	Mobilier de bureau	Büromöbiliar	3 000		7 500		11 336.05
020.312.00	Electricité	Strom	4 000		5 000		2 111.50
020.315.00	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromaschinen und -möbiliar	6 000		6 000		1 746.93
020.315.01	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten	16 300		16 300		29 098.30
020.315.02	Maintenance informatique	Unterhalt EDV-Anlagen	30 000		26 000		33 226.45
020.316.00	Loyer	Miete	98 900		98 900		99 010.00
020.316.01	Location/leasing d'équipements	Miete/Leasing von Anlagen	25 000		24 000		16 817.25
020.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	4 900		4 900		1 552.80
020.318.00	Assurances diverses, RC, mobilier, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Möbiliar, usw.	1 800		2 500		1 602.60
020.318.10	Frais administratifs ( ports, téléphones, etc.)	Verwaltungskosten (Posttaxen, Telefon, usw.)	22 500		25 000		14 017.05
020.318.15	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	50 000		60 000		64 924.35
020.318.20	Emoluments de chancellerie	Kanzleigebühren	5 000		5 000		0.00
020.318.50	Frais internet	Internetkosten	14 000		7 000		4 432.38
020.318.60	Traductions	Übersetzungen	37 500		37 500		36 741.75
020.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	13 000		14 000		8 214.45

		Budget / Voranschlag 2022		Budget / Voranschlag 2021		Comptes / Rechnung 2020	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
020.382.04	Provision sur le solde excédentaire d'heures et de vacances	Rückstellung für Überstunden und Urlaubsguthaben	0	0	0	5 565.58	
020.436.00	Remboursements de tiers et d'assurances	Rückzahlungen von Dritten und der Versicherungen		0	0		11 169.30
020.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		31 800	30 100		28 968.74
020.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		35 200	33 300		31 431.38
020.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		4 500	4 700		4 209.78
<b>Total</b>		<b>Total</b>	<b>1 061 900</b>	<b>71 500</b>	<b>1 045 700</b>	<b>68 100</b>	<b>1 006 257.58</b>
<b>3. CULTURE</b>		<b>KULTUR</b>					
Total Charges		Total Aufwand	2 658 600		2 576 200		2 459 815.99
Total Produits		Total Ertrag		31 400		31 900	38 905.89
<b>Total</b>		<b>Total</b>	<b>2 627 200</b>		<b>2 544 300</b>		<b>2 420 910.10</b>
<b>300. Culture</b>		<b>Kultur</b>					
300.300.00	Jetons et frais de la commission culturelle	Sitzungsgeld und Auslagen der Kulturkommission	13 800		16 400		9 825.00
300.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	125 000		122 800		119 596.26
300.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	0		3 600		600.00
300.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	42 000		42 000		38 881.01
300.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	26 500		25 500		26 411.20
300.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	30 700		30 300		29 121.86
300.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	4 100		4 100		3 811.69
300.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial, Normen, Daten	300		300		0.00
300.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	8 000		10 000		2 957.55
300.318.00	Traductions	Übersetzungen	3 000		3 000		3 749.37
300.318.10	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"	10 000		10 000		0.00
300.318.20	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	30 000		10 000		0.00
300.318.90	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	2 000		1 000		0.00
300.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	16 700		16 700		11 625.00
300.365.10	Subventions pluriannuelles	Mehrjährige Subventionen	1 900 000		1 630 000		1 630 000.00
300.365.20	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen	376 500		560 500		568 200.00
300.365.21	Participation à des manifestations de dimension nationale	Beteiligung für Projekte von nationaler Bedeutung	50 000		70 000		0.00
300.365.25	Prix culturel à l'émergence	Kultureller Nachwuchsförderpreis	5 000		5 000		0.00
300.365.50	Soutien à la CarteCulture	Unterstützung KulturLegi	15 000		15 000		15 000.00
300.382.04	Provision sur le solde excédentaire d'heures et de vacances	Rückstellung für Überstunden und Urlaubsguthaben					37.05
300.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)		10 600		10 200	10 519.56
300.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		12 200		12 000	11 648.74
300.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und Unfallversicherungen)		1 600		1 700	1 620.59
300.452.10	Participation des communes non-membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden		7 000		8 000	15 117.00
<b>Total</b>		<b>Total</b>	<b>2 658 600</b>	<b>31 400</b>	<b>2 576 200</b>	<b>31 900</b>	<b>2 459 815.99</b>

		Budget / Voranschlag 2022	Budget / Voranschlag 2021	Comptes / Rechnung 2020		
6. FONCTIONNEMENT	LAUFENDE RECHNUNG	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand		
6. MOBILITE	MOBILITÄT	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag		
	Total Charges	27 155 700		22 011 798.31		
	Total Produits		14 763 200	11 790 413.37		
	<b>Total</b>	<b>12 392 500</b>	<b>10 818 100</b>	<b>10 221 384.94</b>		
<b>650.</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>				
650.300.10	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	1 400	1 400	0.00	
650.301.00	Traitement du personnel	Besoldung des Personals	366 100	346 200	332 779.76	
650.301.01	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeber-Zulagen	0	1 500	1 440.00	
650.301.10	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	21 000	21 000	21 000.06	
650.303.00	Cotisations aux assurances sociales, AVS, APG, AC, etc.	Sozialversicherungsbeiträge : AHV, EO, ALV, usw.	61 400	56 700	56 228.81	
650.304.00	Cotisations aux caisses de prévoyance	Pensionskassenbeiträge	68 300	66 300	60 653.47	
650.305.00	Cotisations aux assurances maladie-accident	Unfall- und Krankenversicherungsbeiträge	8 400	8 500	7 404.27	
650.311.00	Matériel de bureau / normes / données	Büromaterial, Normen, Daten	1 000	1 000	0.00	
650.314.00	Mesures hors-investissement	A TRADUIRE	280 000	139 000	71 254.09	
650.317.00	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	9 800	17 200	3 622.45	
650.318.00	Traductions	Übersetzungen	5 000	5 000	1 895.46	
650.318.10	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien	222 500	215 000	66 995.40	
650.318.20	Actions de sensibilisation	Massnahmen ausserhalb Investitionen	163 500	202 300	9 995.85	
650.318.50	Rémunération du prestataire de vente des abonnements	Auftrag für technische Unterstützung	15 000	15 000	13 300.00	
650.318.90	Prestations de tiers	Leistungen Dritter	60 000	70 000	1 634.15	
650.318.91	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	7 000	7 000	1 819.05	
650.319.00	Cotisations aux associations	Beiträge an Vereine	1 100	600	445.00	
650.364.00	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)	25 020 000	21 570 000	20 709 944.00	
650.364.05	Contrat de prestations au concessionnaire (Moonliner)	Leistungsvertrag mit Konzessionär (Moonliner)	0	12 800	12 801.00	
650.364.10	Convention avec CTIFR (P+R)	Konvention mit IVTFR (P+R)	87 200	77 500	91 728.20	
650.364.15	Contrat de prestation - vélos en libre-service (VLS)	Leistungsvertrag - Veloverleihsystem (VLS)	170 000	155 000	148 750.00	
650.365.01	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen	32 000	25 000	22 620.90	
650.382.04	Provision sur le solde excédentaire d'heures et de vacances	Rückstellung für Überstunden und Urlaubsguthaben	0	0	183.19	
650.390.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen	467 300	461 900	348 733.61	
650.390.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen	87 700	111 400	26 569.59	
650.434.00	Taxes utilisation P+R (ventes d'abonnements)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf von Abonnements)		68 500	72 500	67 677.00
650.434.10	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs P+R communaux)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf von Gemeinschaftsparkautomaten P+R)		87 200	77 500	91 728.20
650.435.10	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission	1 400	1 400	0.00	
650.436.10	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV/IV/EO)	24 700	22 800	22 553.44	
650.436.11	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)	26 900	26 500	24 261.39	
650.436.12	Retenues sociales sur les salaires (Ass. maladie/accident)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Kranken- und	3 500	3 500	3 065.34	
650.461.10	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen	14 386 500	12 402 000	11 468 128.00	
650.461.20	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien	50 000	50 000	0.00	
650.465.00	Participations reçues de tiers	Beteiligung Dritter	114 500	113 000	113 000.00	
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>27 155 700</b>	<b>23 587 300</b>	<b>22 011 798.31</b>	
			<b>14 763 200</b>	<b>10 818 100</b>	<b>11 790 413.37</b>	

		Budget / 2022		Budget / 2021		Comptes / 2020	
		Voranschlag		Voranschlag		Rechnung	
7.	7.	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
	<b>7.</b>	<b>AMÉNAGEMENT ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>	<b>RAUMORDNUNG UND UMWELTSCHUTZ</b>				
		<b>780</b>	<b>780</b>				
		<b>780.314.00</b>	<b>780.314.00</b>				
		<b>780.317.00</b>	<b>780.317.00</b>				
		<b>780.318.10</b>	<b>780.318.10</b>				
		<b>780.318.20</b>	<b>780.318.20</b>				
		<b>780.318.90</b>	<b>780.318.90</b>				
		<b>780.460.10</b>	<b>780.460.10</b>				
		<b>790.</b>	<b>790.</b>				
		<b>790.300.10</b>	<b>790.300.10</b>				
		<b>790.301.00</b>	<b>790.301.00</b>				
		<b>790.301.10</b>	<b>790.301.10</b>				
		<b>790.303.00</b>	<b>790.303.00</b>				
		<b>790.304.00</b>	<b>790.304.00</b>				
		<b>790.305.00</b>	<b>790.305.00</b>				
		<b>790.311.00</b>	<b>790.311.00</b>				
		<b>790.314.00</b>	<b>790.314.00</b>				
		<b>790.317.00</b>	<b>790.317.00</b>				
		<b>790.318.00</b>	<b>790.318.00</b>				
		<b>790.318.10</b>	<b>790.318.10</b>				
		<b>790.318.20</b>	<b>790.318.20</b>				
		<b>790.318.90</b>	<b>790.318.90</b>				
		<b>790.318.91</b>	<b>790.318.91</b>				
		<b>790.319.00</b>	<b>790.319.00</b>				
		<b>790.382.04</b>	<b>790.382.04</b>				
		<b>790.390.00</b>	<b>790.390.00</b>				
		<b>790.390.10</b>	<b>790.390.10</b>				
		<b>790.435.10</b>	<b>790.435.10</b>				
		<b>790.436.10</b>	<b>790.436.10</b>				
		<b>790.436.11</b>	<b>790.436.11</b>				
		<b>790.436.12</b>	<b>790.436.12</b>				
		<b>790.460.10</b>	<b>790.460.10</b>				
		<b>Total</b>	<b>Total</b>				



		Budget / Voranschlag 2022		Budget / Voranschlag 2021		Comptes / Rechnung 2020	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag	Aufwand	Ertrag
9.	FINANCES	LAUFENDE RECHNUNG					
FINANZEN		FINANZEN					
	Total Charges	Total Aufwand		770 600		766 800	467 953.54
	Total Produits	Total Ertrag			18 766 500	16 871 600	15 457 526.84
	<b>Total</b>	<b>Total</b>			<b>-17 995 900</b>	<b>-16 104 800</b>	<b>-14 989 573.30</b>
<b>940.</b>	<b>Gérance de la fortune et des dettes</b>	<b>Vermögens- und Schuldenverwaltung</b>					
940.318.00	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600		600	1 564.12
940.322.00	Intérêt des dettes	Schuldzinsen		98 500		120 300	29 128.10
940.420.00	Intérêt des capitaux et impôt anticipé	Kapitalzinsen und Verechnungssteuer			0	0	12.00
940.490.10	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			98 500	120 300	29 128.10
	<b>Total</b>	<b>Total</b>		<b>99 100</b>	<b>98 500</b>	<b>120 900</b>	<b>30 692.22</b>
<b>991.</b>	<b>Participation des communes membres</b>	<b>Anteile der Mitgliedgemeinden</b>					
991.452.01	Part d'Avrv	Anteil Avrv			296 072	269 388	241 232.72
991.452.02	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			384 055	355 054	311 888.36
991.452.03	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			405 415	362 063	311 334.13
991.452.04	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			927 400	832 253	708 679.67
991.452.05	Part de Fribourg	Anteil Fribourg			10 351 451	9 225 277	8 753 914.26
991.452.06	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			643 578	567 482	524 704.21
991.452.07	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			756 856	686 577	630 046.47
991.452.08	Part de Marly	Anteil Marly			1 267 018	1 163 924	1 047 932.85
991.452.09	Part de Matran	Anteil Matran			242 091	218 969	199 679.56
991.452.10	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			2 742 564	2 444 413	2 266 713.19
	<b>Total</b>	<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>18 016 500</b>	<b>0</b>	<b>14 996 125.42</b>
<b>998.</b>	<b>Autres postes</b>	<b>Übrige Posten</b>					
998.319.00	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben		20 000		20 000	5 000.00
998.330.20	Amortissements obligatoires (études mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Mobilitätsstudien)		154 600		117 900	53 250.00
998.330.30	Amortissements obligatoires (études aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (Raumplanungsstudien)		160 400		118 100	83 527.71
998.330.40	Amortissements obligatoires (autres projets mobilité)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Mobilitätsprojekte)		312 700		344 000	295 483.61
998.330.50	Amortissements obligatoires (autres projets aménagement)	Vorgeschriebene Abschreibungen (übrige Raumplanungsprojekte)		23 800		45 900	0.00
998.490.00	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung Abschreibungen			651 500	625 900	432 261.32
	<b>Total</b>	<b>Total</b>		<b>671 500</b>	<b>651 500</b>	<b>645 900</b>	<b>437 261.32</b>

## INVESTISSEMENT

Dépenses  
AusgabenRecettes  
Einnahmen

## Récapitulation du budget d'investissement

## INVESTITIONEN

## Überblick über die Investitionsrechnung

Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	15 741 498	
Total recettes	Total Einnahmen		8 715 176
Total dépenses nettes	Total Nettoeinnahmen		7 026 322

6. TRANSPORTS		VERKEHR	
650. Mobilité		Mobilität	
Projets votés		Angenommene Projekte	
Mesures PA		Massnahmen AP	
650.522.46	Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix	519 500
650.522.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen - Gemischter Fussgänger-/ Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg	4 214 200
650.522.95	Mes.PA2 23.02 : aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement. dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg	Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg	68 800
650.522.125	Mes. PA2 44.03: réaménagement de la Planche Inférieure et du Karrweg	Massnahme AP2 44.03: Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs	27 978
650.522.132	Mesure PA2 11.14: Extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1ère étape)	Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (1. Etappe)	1 374 200
650.522.160	Mesure 3M.03.02: compartimentage du quartier de Gambach	Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers	168 220
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP	6 372 898
	Total projets votés	Total Angenommene Projekte	6 372 898
	Projets devant faire l'objet d'un message	Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind	
	Etudes	Studien	
650.509.26	Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg	P+R-Studie in Bezug auf den Standort Portes de Fribourg	200 000
	Total études	Total Studien	200 000
	Mesures PA	Massnahmen AP	
650.509.222	Mesure de logistique urbaine	Massnahme der städtischen Logistik	200 000
650.522.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Massnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreiselp	202 200
650.522.42	Sous-mesure PA2 11.10-01: Réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare): partie 1 / tronçon Marly	Massnahme AP2 11.10-1: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	1 192 500
650.522.48	Mes. PA2 22.03: aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section-Est	Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	231 400
650.522.52	Mes. PA 22.24: aménagement piétons et vélos Briegliweg	Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg	297 900
650.522.56	Mes. PA2 42.01: Aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt West	576 100
650.522.81	Mes.PA2 21.09: réalisation de 2 franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (crédit complémentaire)	Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Zusatzkredit)	5 153 200
650.522.148	mesure PA3 3M.02.01 : Requalification de l'axe de Marly - secteur Marly	Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly	322 400
	Total mesures PA	Total Massnahmen AP	8 175 700
	Total projets devant faire l'objet d'un message	Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind	8 375 700

## INVESTISSEMENT

## INVESTITIONEN

Dépenses  
AusgabenRecettes  
Einnahmen

## Recettes d'investissement

## Investitionseinnahmen

650.660.41	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Beteiligung des Bundes – Untermassnahme AP2 11.9: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)		137 200
650.660.42	Participation fédérale - sous-mesure PA2 11.10-1 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly (rubrique 650.522.42)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.10-1: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Pérolles (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly (Rubrik 650.522.42)		882 400
650.660.46	Participation fédérale - mesure PA2 21.7 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		386 200
650.660.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section est (rubrique 650.522.48)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost (Rubrik 650.522.48)		167 300
650.660.52	Participation fédérale à la mesure PA2 22.24: Aménagement piétons-vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/Radweg Briegliweg (Rubrik 650.522.52)		159 000
650.660.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.1 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section ouest (rubrique 650.522.56)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.1: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt West (Rubrik 650.522.56)		424 800
650.660.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 557 800
650.660.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)		1 905 400
650.660.95	Participation fédérale - mesure PA2 23.02: aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg (rubrique 650.522.95)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux, bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg (Rubrik 650.522.95)		53 500
650.660.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (rubrique 650.522.132)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (Rubrik 650.522.132)		1 007 700
650.660.148	Participation fédérale - mesure PA3 3M.02.01 : requalification de l'axe de Marly - secteur Marly (rubrique 650.522.148)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.02.01: Umqualifizierung der Achse Marly, Sektor Marly (Rubrik 650.522.148)		226 000
650.660.160	Participation fédérale - mesure PA3 3M.03.02 : compartimentage du quartier Gambach (rubrique 650.522.160)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP3 3M.03.02: Kammerung des Gambach-Quartiers (Rubrik 650.522.160)		105 200
650.661.41	Participation cantonale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire (rubrique 650.522.41)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel (Rubrik 650.522.41)		14 800
650.661.46	Participation cantonale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix (rubrique 650.522.46)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix (Rubrik 650.522.46)		41 100
650.661.52	Participation cantonale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg (rubrique 650.522.52)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/Radweg Briegliweg (Rubrik 650.522.52)		3 876
650.661.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg (rubrique 650.522.62)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 20.14: Gestaltung der notwendigen Ergänzungen – Gemischter Fussgänger-/Radweg zwischen dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) und dem Grandfey-Viadukt, Sektion Düdingen-Zelg (Rubrik 650.522.62)		1 292 700
650.661.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (rubrique 650.522.81)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Rubrik 650.522.81)		180 000
650.661.95	Participation cantonale - mesure PA2 23.02: aménagement d'un abri-vélos à Belfaux, respectivement dans le quartier de la Vignettaz à Fribourg (rubrique 650.522.95)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 23.02: Gestaltung eines Velounterstands in Belfaux bzw. im Vignettaz-Quartier in Freiburg (Rubrik 650.522.95)		5 600

## INVESTISSEMENT

## INVESTITIONEN

Dépenses  
AusgabenRecettes  
Einnahmen

650.661.125	Participation cantonale - Mesure PA2 44.03 : réaménagement de la Planche-Inférieure et du Karrweg (rubrique 650.522.125)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 44.03: Neugestaltung der Unteren Matte und des Karrwegs (Rubrik 650.522.125)		13 800
650.661.132	Participation cantonale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1ère étape) (rubrique 650.522.132)	Kantonale Beteiligung – Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3 zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (1. Etappe) (Rubrik 650.522.132)		46 000
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>Total der Investitionseinnahmen</b>	<b>0</b>	<b>8 610 376</b>
	<b>TOTAL MOBILITE</b>	<b>TOTAL VERKEHR</b>	<b>14 748 598</b>	<b>8 610 376</b>
	<b>Dépense nette</b>	<b>Nettoeinnahmen</b>		<b>6 138 222</b>
<b>790.</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>		
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>		
	<i>Mesures hors-PA</i>	<i>Massnahmen ausserhalb AP</i>		
790.522.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)	Umsetzung der Grünflächen-Netzwerkstudie (in Weiterführung der Massnahme 3NL.01)	100 000	
	<b>Total mesures hors-PA</b>	<b>Total Massnahmen ausserhalb AP</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>
	<i>Mesures PA</i>	<i>Massnahmen AP</i>		
790.522.04	Fribourg (ou)vert	Freiraum Freiburg	540 000	
790.522.21	Mesure 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach	Massnahme AP3 3NL.10: Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern / Revitalisierung des letzten Abschnitts des Heitiwilbachs	82 500	
790.522.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré	Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke bis Kreisel Grand-Pré	270 400	
	<b>Total mesures PA</b>	<b>Total Massnahmen AP</b>	<b>892 900</b>	<b>0</b>
	<b>Total projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>Total Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</b>	<b>992 900</b>	<b>0</b>
	<i>Recettes d'investissement</i>	<i>Investitionseinnahmen</i>		
790.660.22	Fond de subventionnement « Convention programme paysage » géré par l'Etat de Fribourg : mesure 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'à giratoire Grand-Pré	Subventionsfond «Programmvereinbarung Landschaft», verwaltet vom Staat Freiburg: Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke bis Kreisel Grand-Pré		104 800
	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>104 800</b>
	<b>TOTAL AMENAGEMENT</b>	<b>TOTAL RAUMORDNUNG</b>	<b>992 900</b>	<b>104 800</b>
	<b>Dépense nette</b>	<b>Nettoeinnahmen</b>		<b>888 100</b>

Annexe 3 \_ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune  
Participations communales portées au budget 2022

Communes		Clé statut. Agglo	coeff. effectif Agglo	Clé statut. TP	Coeff. effectif TP	Clé VLS	Répart. Agglo	Répart. mobilité	Répart. VLS	Admin.	Culture	Mobilité (admin)	Mobilité (TP/clé mobilité)	Mobilité (VLS)	Protect. envir.	Aménag.	Prom. Écono-mique	Prom. Touris-tique	Finan-ces	TOTAL
Avry	2022	2.32%	2.34%	1.19%	1.19%	0.00%	171 253	124 819	0	27 988	60 925	39 504	124 819	0	2 829	16 634	7 484	15 411	478	296 072
	2021	2.32%	2.34%	1.19%	1.19%	0.00%	161 367	108 022	0	27 393	59 003	36 996	108 022	0	0	15 800	7 462	14 236	478	269 388
Belfaux	2022	3.95%	3.98%	0.88%	0.88%	0.00%	291 797	92 258	0	47 689	103 809	67 311	92 258	0	4 821	28 343	12 752	26 258	814	384 055
	2021	3.96%	4.00%	0.87%	0.87%	0.00%	275 777	79 277	0	46 814	100 837	63 226	79 277	0	0	27 002	12 752	24 330	816	355 054
Corminboeuf	2022	3.27%	3.30%	1.52%	1.52%	2.42%	241 711	159 598	4 106	39 503	85 991	55 757	159 598	4 106	3 993	23 478	10 563	21 751	674	405 415
	2021	3.25%	3.28%	1.50%	1.50%	0.00%	226 468	135 595	0	38 444	82 807	51 921	135 595	0	0	22 174	10 472	19 980	670	362 063
Düdingen	2022	9.86%	9.15%	2.44%	2.44%	0.00%	670 534	256 866	0	118 945	258 922	167 887	256 866	0	12 024	70 693	-918	40 951	2 030	927 400
	2021	9.61%	8.88%	2.42%	2.42%	0.00%	613 240	219 013	0	113 563	244 614	153 375	219 013	0	0	65 501	-922	35 129	1 981	832 253
Fribourg	2022	45.90%	46.25%	65.16%	65.16%	63.57%	3 389 289	6 854 092	108 071	553 915	1 205 771	781 833	6 854 092	108 071	55 993	329 210	148 116	304 996	9 455	10 351 451
	2021	46.19%	46.56%	65.30%	65.30%	57.89%	3 214 149	5 921 391	89 737	545 611	1 175 244	736 889	5 921 391	89 737	0	314 701	148 623	283 565	9 515	9 225 277
Givisiez	2022	3.83%	3.86%	3.36%	3.36%	4.54%	282 633	353 221	7 723	46 191	100 550	65 197	353 221	7 723	4 669	27 453	12 351	25 434	788	643 578
	2021	3.82%	3.85%	3.33%	3.33%	0.00%	265 949	301 533	0	45 146	97 243	60 973	301 533	0	0	26 039	12 298	23 463	787	567 482
Granges-Paccot	2022	4.55%	4.58%	3.97%	3.97%	2.13%	335 655	417 584	3 617	54 856	119 412	77 428	417 584	3 617	5 545	32 603	14 669	30 205	936	756 856
	2021	4.53%	4.56%	4.10%	4.10%	0.00%	315 006	371 572	0	53 473	115 181	72 220	371 572	0	0	30 843	14 566	27 791	933	686 577
Marly	2022	9.80%	9.88%	4.97%	4.97%	11.79%	723 976	523 002	20 040	118 320	257 561	167 005	523 002	20 040	11 960	70 321	31 639	65 149	2 020	1 267 018
	2021	9.89%	9.97%	4.98%	4.98%	15.79%	688 224	451 226	24 474	116 828	251 647	157 785	451 226	24 474	0	67 385	31 824	60 718	2 037	1 163 924
Matran	2022	1.80%	1.81%	1.04%	1.04%	0.00%	132 821	109 270	0	21 707	47 252	30 639	109 270	0	2 194	12 901	5 804	11 952	371	242 091
	2021	1.82%	1.83%	1.02%	1.02%	0.00%	126 506	92 463	0	21 475	46 257	29 003	92 463	0	0	12 386	5 850	11 161	375	218 969
Villars-sur-Glâne	2022	14.73%	14.85%	15.48%	15.48%	15.55%	1 087 832	1 628 288	26 443	177 785	387 006	250 938	1 628 288	26 443	17 972	105 664	47 540	97 892	3 035	2 742 564
	2021	14.60%	14.72%	15.30%	15.30%	26.32%	1 015 914	1 387 710	40 789	172 454	371 466	232 913	1 387 710	40 789	0	99 469	46 976	89 628	3 008	2 444 413
<b>TOTAL</b>	<b>2022</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>7 327 500</b>	<b>10 519 000</b>	<b>170 000</b>	<b>1 206 900</b>	<b>2 627 200</b>	<b>1 703 500</b>	<b>10 519 000</b>	<b>170 000</b>	<b>122 000</b>	<b>717 300</b>	<b>290 000</b>	<b>640 000</b>	<b>20 600</b>	<b>18 016 500</b>
	<b>2021</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>6 902 600</b>	<b>9 067 800</b>	<b>155 000</b>	<b>1 181 200</b>	<b>2 544 300</b>	<b>1 595 300</b>	<b>9 067 800</b>	<b>155 000</b>	<b>0</b>	<b>681 300</b>	<b>289 900</b>	<b>590 000</b>	<b>20 600</b>	<b>16 125 400</b>

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg, adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 8 du Comité d'agglomération du 29 septembre 2021,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2022 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 33'729'000
Total des charges :	CHF 33'729'000

**Art. 2**

Le contrat de prestation entre l'Agglomération de Fribourg et Fribourg Tourisme et Région pour la période 2022-2024 est approuvé dans les limites du budget de fonctionnement présenté

Fribourg, le 16 décembre 2021

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Nicholas Creak

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg, adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 8 du Comité d'agglomération du 29 septembre 2021,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 6 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2022 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 14'748'598
- Total des recettes d'investissement :	CHF 8'610'376
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 6'138'222

Fribourg, le 16 décembre 2021

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Nicholas Creak

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg, adoptés par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvés le 24 juin 2019 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté par le Conseil d'agglomération le 13 septembre 2018 et approuvé par le Conseil d'Etat le 24 juin 2019,
- le message n° 8 du Comité d'agglomération du 29 septembre 2021,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 7 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2022 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement se présente comme suit :

- Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 992'900
- Total des recettes d'investissement :	CHF 104'800
- Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 888'100

Fribourg, le 16 décembre 2021

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Nicholas Creak

Félicien Frossard

# CONTRAT DE PRESTATIONS

entre

**L'Agglomération de Fribourg,**  
nommée ci-après « Agglomération»

et

**Fribourg Tourisme et Région,**  
représentée par Madame Madeleine Genoud-Page, Présidente  
et Monsieur Cédric Clément, Directeur,  
nommée ci-après « FTR»

**Considérant :**

- la loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme, plus particulièrement ses articles 4, 5, 10, 12, 13, 16 et 19,
- les articles 54, 55 et 56 des statuts du 13 septembre 2018 de l'Agglomération de Fribourg,
- les articles 2 et 3 de l'Ordonnance coordonnant le passage de l'ancienne à la nouvelle loi sur les agglomérations,
- la nécessité de fixer les modalités du soutien à FTR,
- la nécessité de définir les engagements de caractère public de FTR.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :**

En préambule, le présent contrat est établi en tenant compte de la loi actuelle du tourisme, qui est en cours de révision. Il est prévu que la nouvelle loi entre en vigueur en 2022.

## **Objet de l'accord**

Le présent contrat de prestations a pour objet de :

- définir le montant annuel de la subvention,
- définir les modalités d'utilisation de la subvention en précisant les missions de caractère public de FTR, ses objectifs pour la période 2022-2024 et, en contrepartie, ses engagements au titre d'organisme subventionné,
- définir les modalités de contrôle et d'évaluation de l'utilisation de la subvention.

## **II. Missions de FTR**

FTR est une association de droit civil (art. 60 et ss CC), reconnue « d'utilité publique » en vertu de la loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (ci-après LT) et qui fournit des prestations d'intérêt public au service du tourisme dans la région de Fribourg, soit sur le territoire du district de la Sarine. En qualité d'organisation touristique régionale (OTR), elle assume en outre, à l'échelle de la région, la fonction de société de développement au sens de l'article 16 LT. Les axes prioritaires des activités poursuivies par FTR sont les suivants :

- a) assurer la coordination, l'organisation et le développement de l'offre touristique régionale, ainsi que l'activité de promotion touristique, en Suisse et à l'étranger, à l'échelle et au profit de la région,
- b) représenter les intérêts du tourisme régional au plan cantonal, national et international,
- c) veiller à l'essor, dans la région, d'un tourisme fondé sur la qualité de l'accueil et compatible avec les aspirations des hôtes et de la population.

Elle a notamment pour tâches :

- a) l'accueil, l'information et l'assistance touristiques,
- b) la mise en valeur des richesses naturelles, historiques, culturelles et traditionnelles de la région,
- c) l'exploitation, la signalisation ou la surveillance d'équipements publics favorisant l'essor touristique et l'agrément du séjour des hôtes,
- d) l'organisation de l'animation d'intérêt touristique.

En outre, FTR a pour tâche de promouvoir et d'encourager des activités de loisirs doux et de tourisme à l'échelle du centre médiéval de la Vieille-Ville de Fribourg et des différents espaces naturels de l'agglomération fribourgeoise identifiés dans le Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg (PA4).

## **III. Modalités de collaboration**

Dans le cadre de l'exécution de sa mission, FTR est représenté par son comité. En application des statuts de FTR, celui-ci est composé de personnes représentant les milieux suivants :

- l'Agglomération de Fribourg,
- les autres communes,
- la Société fribourgeoise des hôteliers,
- Gastro-Fribourg (section Fribourg-Ville et/ou section Sarine campagne),
- l'Association fribourgeoise du commerce, de l'artisanat et des services (AFCAS),
- les entreprises de services,
- l'économie et les milieux culturels,
- la formation.

## **IV. Définition des objectifs et engagements de FTR**

### **1. Positionnement de l'Agglomération de Fribourg**

FTR s'est fixé les objectifs suivants pour la période 2022-2024 :

- Poursuivre ses efforts afin de fédérer les partenaires touristiques en matière de promotion et d'animation :
  - renforcer la stratégie reposant sur un concept de positionnement touristique clairement adopté par tous,
  - continuer à développer les actions de promotion avec les partenaires régionaux sur les marchés suisse, français et allemand.
- Offrir un accueil et une information de qualité :
  - mettre en œuvre des produits et actions ayant pour objectif l'expérience qualitative de l'hôte,
  - améliorer l'accueil des hôtes et la qualité des renseignements, tant sur le plan de la région que sur le plan national,
  - encourager les activités transversales regroupant les intérêts des partenaires touristiques, notamment dans le domaine de l'économie et de la culture,
  - effectuer la promotion de l'image de l'Agglomération de Fribourg, en Suisse et à l'étranger. Pour cela, elle développe, dans le respect du plan d'actions marketing annuel dont se dote FTR, en collaboration avec l'Union fribourgeoise du tourisme et son modèle de coopération marketing cantonal, une promotion ciblée sur les marchés intérieurs et extérieurs, en encourageant la mise sur pied d'actions communes réunissant plusieurs partenaires.
- Tenir compte de la stratégie de développement touristique définie dans le PA4 et le Plan directeur régional du district de la Sarine (PDR Sarine), notamment concernant les aspects suivants :
  - miser sur la complémentarité entre le tourisme patrimonial concentré au centre médiéval de la Vieille-Ville de Fribourg, d'une part, et le tourisme doux lié aux espaces naturels et paysagers de l'agglomération et du district, d'autre part.
  - promouvoir une accessibilité optimale en mobilité douce et transports publics des sites d'intérêt touristique ainsi que la mise en réseaux de ces derniers, accompagné d'une communication adéquate.
  - promouvoir les axes thématiques développés dans le PA4 et le PDR Sarine, en particulier le centre médiéval, les sites d'intérêt paysager, les sites et parcours à vocation sacrée/patrimoniale ainsi que les sites agrotouristiques.

### **2. Prestations de FTR en faveur de la population, des touristes et des acteurs touristiques des communes de l'Agglomération**

#### **2.1. Communication**

FTR communique de manière dynamique l'offre culturelle et d'animation auprès de la population, des visiteurs et des prestataires régionaux :

- exploitation d'une billetterie et d'un concept d'information de qualité qui intègre les outils numériques, dans le but de promouvoir les offres touristiques et culturelles dans l'agglomération,
- maintien d'un contact privilégié avec les acteurs politiques, économiques et culturels de la région,
- apport d'un soutien aux organisateurs de manifestations de la région, en particulier par l'intermédiaire de la billetterie et des supports de communication,
- collaboration étroite avec les médias locaux et régionaux par le biais de relations de partenariat,
- organisation d'événements afin de renforcer les relations avec et entre les partenaires,
- création d'outils de communication et de promotion auprès du public, notamment par le renforcement du site web et la réalisation d'autres supports de présentation,

- diffusion des contenus adaptés à chaque public, en veillant à rendre les informations facilement accessibles.

## **2.2. Actions en faveur des communes de l'Agglomération**

FTR renforce sa visibilité auprès des communes de l'agglomération. A cette fin, elle met en œuvre les mesures suivantes :

- mise en valeur du patrimoine artistique, historique et culturel des communes de l'Agglomération,
- conseil et soutien logistique aux stratégies ou aux actions menées par les pouvoirs publics ou les organisateurs de manifestations dans le but d'en assurer la qualité et le rayonnement,
- présence, sur demande, de FTR lors d'une manifestation communale (marché de Noël, fête de village, etc.), afin de communiquer à la population les actions de FTR et les principales activités au sein de l'agglomération,
- solliciter la parution, une fois l'an, dans les bulletins communaux, d'un article présentant l'activité et les nouvelles offres de FTR,
- solliciter une rencontre annuelle avec les membres des Conseils communaux des communes membres, visant à échanger sur des projets en cours ou prévus, et en informer l'Agglomération de résultats obtenus,
- participer à des rencontres semestrielles avec le Dicastère des promotions de l'Agglomération pour faire le bilan de la période écoulée et de susciter de nouvelles actions.

## **V. Représentation de l'Agglomération**

Conformément aux dispositions statutaires de FTR, l'Agglomération a trois représentants, respectivement dispose de trois voix au sein du comité de FTR.

## **VI. Contrôle**

Les comptes de FTR sont révisés par un organisme indépendant.

FTR produit, chaque année, un rapport de gestion dans lequel figurent les actions réalisées, les principaux chiffres des indicateurs touristiques, les comptes de l'année écoulée, le budget de l'année courante et le rapport des vérificateurs.

En sus des moyens de contrôle susmentionnés, une séance pourra réunir les représentants de l'Agglomération et de FTR afin de répondre aux questions relatives à ces documents.

## **VII. Versement de la subvention**

La subvention annuelle est fixée à CHF 640'000, sous réserve d'approbation du poste porté au budget de fonctionnement de l'année 2022.

Elle est versée en deux échéances, soit :

- au 28 février,
- au 31 août.

## **VIII. Entrée en vigueur et durée de l'accord**

La présente convention entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2024. Elle peut toutefois être résiliée par les deux parties avec un délai de préavis d'une année pour la fin de l'année civile. Les partenaires entament des négociations en vue de son renouvellement une année avant cette échéance.

Ainsi fait à Fribourg, le 16 décembre 2021, en deux exemplaires.

### **AU NOM DU COMITE DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG**

Le Président

Le Secrétaire général

René Schneuwly

Félicien Frossard

### **AU NOM DE FRIBOURG TOURISME ET REGION**

La Présidente

Le Directeur

Madeleine Genoud-Page

Cédric Clément

Ce contrat de prestations a été ratifié par le Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg dans sa séance du 16 décembre 2021.

### **AU NOM DU CONSEIL DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG**

Le Président

Le Secrétaire général

Nicholas Creak

Félicien Frossard